

CENTRE JEUNESSE
DE MONTRÉAL
INSTITUT UNIVERSITAIRE

RAPPORT ANNUEL
2007 - 2008



Notre mission

L'établissement a des mandats précis à remplir auprès des jeunes en difficulté et leur famille en vertu de la *Loi sur les services de santé et les services sociaux*, de la *Loi sur la protection de la jeunesse* et de la *Loi sur le système de justice pénale pour les adolescents*. Il doit aussi respecter des dispositions du Code civil relatives à l'adoption et à la médiation familiale.

Notre établissement doit :

- garantir la protection des jeunes dont la sécurité ou le développement est compromis;
- aider les jeunes et les jeunes mères qui connaissent des difficultés d'adaptation à retrouver les capacités et l'équilibre nécessaires pour fonctionner dans leur milieu;
- protéger la société et amener les jeunes qui commettent des délits à mettre fin à leurs actes délinquants et à prendre leurs responsabilités face à la société.

Pour être en mesure d'apporter une solution à ces diverses situations, notre établissement doit d'abord et avant tout soutenir les parents dans leurs responsabilités parentales et les aider dans le développement de leurs capacités. Nous nous appuyons également sur les familles d'accueil et sur les ressources intermédiaires. Nous collaborons étroitement avec les établissements du réseau de la santé et des services sociaux, les organismes communautaires et toutes les associations et les ressources du milieu qui interviennent auprès des jeunes et des familles.



Dépôt légal, 3^e trimestre 2008
Bibliothèque et Archives Canada
Bibliothèque et Archives nationales du Québec

ISBN : 978-2-89218-205-7

Production : Bureau des communications
Centre jeunesse de Montréal -
Institut universitaire

Note : Nous tenons à remercier la famille de madame Lucy Jussiaume et de monsieur Marco Cassandra, ainsi qu'Émilie et Anthony Breton, Stephen Jean-Santere, Maude-Alexandra Laganière, Sophie et Jérémie Lamothe-Dezeeuw qui ont accepté d'être photographiés pour agrémenter cette production.

Mot du directeur général et du président du conseil d'administration

■ Cette année fut marquée par le départ à la retraite de plusieurs directeurs dont le directeur général, monsieur Jean-Pierre Duplantie. Notre premier souci fut d'assurer la continuité dans les décisions à prendre et dans la même qualité de services et d'engagement du personnel. Les nouveaux membres du comité de direction se sont rapidement mobilisés dans le cadre des valeurs et des orientations de l'établissement. Notre centre jeunesse a poursuivi sa consolidation plus particulièrement à travers la démarche de « Planification stratégique 2007-2010 ».



Cette planification stratégique a été élaborée à partir des commentaires recueillis auprès du personnel, lors d'une tournée de l'établissement réalisée au printemps dernier. Elle intègre aussi les pistes d'amélioration retenues dans le cadre de notre démarche d'agrément et les conclusions des discussions réalisées par les directeurs. Rappelons que notre établissement a été agréé pour une deuxième fois par le Conseil québécois d'agrément en octobre dernier.

L'entrée en vigueur de la *Loi sur la protection de la jeunesse* a impliqué des travaux importants pour se conformer aux nouveaux amendements. Une formation spécifique a été donnée et des modifications ont été apportées au plan de l'encadrement intensif. Nous avons intensifié notre intervention auprès des parents pour être davantage en mesure de statuer sur un projet de vie permanent pour les enfants à l'intérieur des délais prescrits. Les services offerts s'appuient sur la participation active des jeunes et des parents quant aux décisions et aux choix des mesures. Par ailleurs, le programme « *Grandir ensemble* », qui vise le développement des habiletés sociales des enfants et la mobilisation des parents, a reçu le prix « Coup de cœur » du ministre Couillard, lors de la remise des prix d'excellence du Réseau de la Santé et des Services sociaux.

Les services de réinsertion sociale ont été consolidés avec le développement du programme « *Qualification des jeunes* » adapté spécifiquement aux jeunes sans famille et avec la décentralisation du service de réadaptation par le travail au sein des équipes de réinsertion. D'autre part, plusieurs travaux portant sur les services aux jeunes contrevenants ont été réalisés afin de leur offrir une gamme de services les mieux adaptés possible à leurs besoins.

» L'engagement de chacun est porteur d'espoir.

Nous avons adopté une Politique sur le partenariat pour faciliter la collaboration avec les autres établissements, les organismes communautaires et toutes les ressources qui interviennent auprès des jeunes et des familles. Plusieurs ententes ont été conclues avec nos partenaires. Ce fut une année très riche à ce niveau. Par ailleurs, devant les difficultés rencontrées pour constituer une réserve de places suffisante de familles d'accueil, les travaux se sont poursuivis et une nouvelle direction centralisant la fonction des ressources et des systèmes d'information a vu le jour.

En tant qu'institut universitaire, nous nous sommes doté d'une planification stratégique de la mission universitaire pour les trois prochaines années. Cette planification vise l'organisation et le développement de cette mission autour de trois axes : la maltraitance, la délinquance et les difficultés de comportement des jeunes et la réinsertion sociale. Nous avons également intégré notre centre de recherche, l'IRDS, au sein de notre organisation. Des travaux ont été réalisés en vue du renouvellement de notre statut d'institut universitaire et de nos affiliations avec les universités.

Notre établissement a un défi de taille à relever au cours des prochaines années : le recrutement de la main-d'œuvre et

la rétention du personnel. Un comité de planification de la main-d'œuvre est en train de revoir les stratégies et les approches. Plusieurs mesures ont été mises en place pour faciliter le recrutement et bien accueillir notre relève.

Enfin, nous déclarons que les informations contenues dans ce présent rapport sont fiables et décrivent bien les orientations stratégiques de l'établissement. Nous remercions notre personnel ainsi que nos partenaires pour leur contribution et leur soutien à relever de nouveaux défis. L'engagement et l'expertise de chacun sont porteurs d'espoir et contribuent à notre mission auprès des enfants, des jeunes et de leur famille.

On ne peut terminer ce rapport sans adresser un « grand merci » à Jean-Pierre Duplantie qui a guidé notre établissement depuis 2001. Nous croyons qu'il a pris sa retraite avec le sentiment du devoir accompli : le Centre jeunesse de Montréal repose maintenant sur des bases solides.

Pierre Girard, Président du Conseil d'administration

Jean-Marc Potvin, Directeur général

Les membres du conseil d'administration

Les membres du conseil d'administration investissent bénévolement leur temps et leur énergie pour décider des grandes orientations de notre établissement dans le but d'offrir des services d'une qualité optimale. Un grand merci à tous.



Assis : les membres du comité exécutif : **Suzanne Gagnon**, administratrice, collège électoral du conseil multidisciplinaire, **Jean-Marc Potvin**, secrétaire, directeur général, **Pierre Girard**, président, collège électoral des fondations, **Jean Trépanier**, vice-président, collège électoral des universités, et **Lise Tremblay**, trésorière, collège électoral de la population.

Debout : **Maurice Sylvestre**, collège électoral du personnel non clinique, **Jean-Pierre Sénécal**, collège électoral de la population, **Gilles Duruflé**, collège électoral de l'Agence de la santé et des services sociaux de Montréal, **Mireille Métellus**, membre coopté, **Richard Dorais**, collège électoral du comité des usagers, **Manon Duchesne**, collège électoral du conseil des médecins, dentistes et pharmaciens, **Martin-Pierre Nombré**, représentant de l'Agence de la santé et des services sociaux de Montréal, **Brigitte Bédard**, représentante du ministère de la Santé et des Services sociaux, **Zoé Berthiaume-Dutrisac**, collège électoral de la population, **John Ryan**, collège électoral du comité des usagers, et **Patrick Palerme**, collège électoral de la population.

Absentes : **Ginette Berteau**, collège électoral des universités, **Ginette Lemonnier**, collège électoral du conseil des infirmières et infirmiers, et **Céline Rouleau**, membre coopté.

La Ligue pour le bien-être de l'enfance souligne leur travail exceptionnel

La Ligue pour le bien-être de l'enfance du Canada (LBEC) est un organisme national qui se consacre à la promotion de la protection et du bien-être des jeunes en difficulté. Le CJM-IU a fait belle figure en août alors que les lauréats des Prix pour contribution exceptionnelle 2006 ont été dévoilés.



La famille d'accueil de Carole Morin et de Victor Haché a reçu le prix Parent de famille d'accueil; Peter Dudding, directeur général de la LBEC; les bénévoles, Gisèle Laberge et Carlo Cosentino, ont reçu le prix Services communautaires; l'intervenante, Michèle Chiasson a reçu le prix Services aux enfants; Jean-Pierre Duplantie, ex-directeur général du CJM-IU; l'adjoint au Contentieux, M^e Hugues Létourneau a reçu une mention d'honneur pour le prix Plaidoyer; M^e Martin Janson, président de la Fondation du CJM-IU.

Des prix prestigieux pour Jean-Pierre Duplantie!

En 2007, l'excellence de la carrière de notre ex-directeur général, Jean-Pierre Duplantie, a été soulignée à trois reprises : en juin, il était nommé membre émérite de l'Ordre professionnel des travailleurs sociaux du Québec. Quelques jours plus tard, il recevait un doctorat honorifique de l'Université Laval. En novembre, le Prix Hommage de l'Institut d'administration publique de Québec lui était attribué. Il s'agit de la plus haute distinction de toute la fonction publique québécoise.

Prix d'excellence Gilles-Roussel 2007

Félicitations à Michèle Goyette, directrice des services spécialisés et des services aux jeunes contrevenants, qui a remporté en septembre 2007 le prix de la Fondation québécoise pour les jeunes contrevenants. Ce prix souligne son sens de l'innovation et son engagement auprès des jeunes contrevenants.



Mot de la directrice de la DPJ

■ L'entrée en vigueur des amendements à la *Loi sur la protection de la jeunesse* (LPJ) a marqué de façon déterminante la dernière année. Pour bien préparer les intervenants, un ensemble d'activités de formation a été réalisé. Les intervenants du centre jeunesse, de même qu'une large proportion des intervenants appelés à agir auprès des enfants et des familles en ont profité. Ce fut le cas des intervenants des CSSS, du milieu scolaire, des milieux de garde, des organismes communautaires, des policiers et des familles d'accueil.

Un partage des responsabilités

Si la formation fut offerte à une si grande échelle, c'est parce qu'il est essentiel que tous les intervenants, quel que soit leur secteur d'activités, partagent une compréhension commune du cadre légal de la protection. Ils doivent bien connaître le caractère exceptionnel de la loi, saisir dans quelles situations elle s'applique et comprendre l'importance d'un partage concerté des responsabilités en matière de protection. L'enjeu est celui d'un meilleur arrimage entre le DPJ et ses partenaires afin d'assurer aux jeunes et à leur famille un accès rapide aux services avec l'intensité requise.

On ne le dira jamais assez : la protection des enfants est une responsabilité qui, dans l'intérêt des enfants et des familles, se doit d'être collectivement partagée. Considérant l'ampleur et la complexité des situations dans lesquelles se trouvent des enfants, des jeunes vulnérables et leur famille, l'engagement de tous, en amont et en aval de la loi, est essentiel. Le recours à la LPJ ne doit pas constituer la voie d'accès privilégiée aux services de santé et aux services sociaux.

» L'enjeu est un meilleur arrimage.

Un milieu de vie permanent et stable pour les enfants

La stabilité des enfants est au cœur des préoccupations qui ont donné lieu aux modifications apportées à la LPJ. La promotion d'un milieu de vie permanent et stable pour les enfants est centrale. Elle est liée à l'introduction dans la loi de durées maximales d'hébergement en famille d'accueil et en centre de réadaptation, en fonction de l'âge de l'enfant. La volonté derrière ces modifications : éviter que des enfants ne soient laissés dans le vide, sans projet de vie clair et sans famille où s'enraciner solidement.

Ces durées maximales d'hébergement nous rappellent l'importance du temps dans la vie de l'enfant. Elles nous interpellent aussi dans l'obligation qui nous est faite d'intervenir rapidement, d'aider et de soutenir activement les parents afin qu'ils améliorent leur situation. Pour cela, nous devons faire équipe et collaborer au meilleur de nos possibilités. Considérant l'importance accordée à la stabilité des enfants et aux enjeux que cela représente pour les parents, le règlement sur la révision a aussi été modifié. Dans la situation des enfants de 12 ans et moins qui sont hébergés, une révision sera faite aux

six mois plutôt qu'annuellement. Concrètement, cela signifie que, dans le cadre d'une rencontre avec les membres de la famille et les intervenants impliqués, le réviseur fera le point sur l'évolution de la situation. À cette occasion et tout au long de la démarche, les parents seront incités à s'impliquer et à participer à l'intervention et aux prises de décision. Les réviseurs et les intervenants sont conscientisés à l'importance que les parents saisissent bien les enjeux en cause et l'urgence pour eux de se mobiliser pour mettre fin à la situation qui menace la sécurité ou le développement de leur enfant.

Une équipe spécialisée en abus physiques et sexuels

L'année 2007 a aussi été marquée par la mise en place, au sein de la Direction de la protection de la jeunesse, d'une équipe spécialisée en matière d'abus physiques et sexuels. Cette équipe, dont le mandat est l'évaluation et l'orientation, travaille en étroite collaboration avec les policiers, le substitut du procureur général et l'équipe du Centre d'expertise en abus sexuel Marie-Vincent. L'avenir nous convie à de grands défis. Pour les relever, il est essentiel de travailler en partenariat et de collaborer activement!



La directrice de la protection de la jeunesse

Michelle Dionne

L'équipe spécialisée en abus physiques et sexuels avec leur chef, Nathalie Lamothe, et la directrice de la protection de la jeunesse, Michelle Dionne.

Les services offerts aux 0 à 11 ans : cap sur la mobilisation



Mobiliser les enfants et les parents

On favorise le plus possible les interventions et les moyens qui permettent une meilleure mobilisation des familles à participer activement aux décisions, aux choix des mesures et, par conséquent, aux activités cliniques et aux services offerts. Tous les services déployés pour les enfants et pour leurs parents s'inscrivent dans cette philosophie.

Par exemple, le programme *Des racines et des ailes*, un programme d'aide aux familles qui s'adresse aux enfants de 0 à 11 ans et à leurs parents présentant une problématique de négligence, mise sur cette mobilisation des parents. Il comprend plusieurs activités simultanées réalisées par une équipe d'intervenants auprès de la famille. Ainsi, la personne autorisée, qui représente le DPJ auprès de l'enfant et de ses parents, partage la gestion du risque et l'accompagnement de la famille avec d'autres collègues. C'est ce que nous appelons « le travail en cellule d'intervention ».

■ La pratique clinique et l'avancement des connaissances sont à l'origine des amendements apportés à la nouvelle *Loi de la protection de la jeunesse* en vigueur depuis juillet 2007. La formation offerte en lien avec ces amendements insiste sur la participation de tous à la recherche de solutions et de consensus. Afin de supporter les intervenants à mieux comprendre, intégrer et appliquer une façon différente d'accompagner les familles, divers moyens de soutien ont été mis en place. Par exemple, un poste d'adjoint clinique a été créé dans chacune des équipes qui œuvrent auprès des enfants vivant avec leurs parents.

>> La participation des parents est valorisée.

À partir de cibles précises, les intervenants de la cellule offrent l'intensité d'intervention requise en utilisant diverses modalités d'accompagnement. (Afin d'illustrer comment peut se vivre concrètement ce programme, un exemple est présenté en page 7.)



Une cellule d'intervention de l'équipe du quartier Petite Patrie / Villeray autour du chef, Jasmire Polifort.



Quand la cellule d'intervention dénoue une situation très difficile : un exemple



Ensemble, les intervenants du programme « *Des racines et des ailes* » identifient les forces de la famille et misent sur elles pour établir le plan de travail. Les axes d'intervention sont déterminés pour cibler ce qui est à travailler. Enfin, les services requis sont proposés à la famille et assumés par les intervenants et les ressources de la communauté. Après une entente avec les parents, la mise en place des services commence.

- Les parents participent à des ateliers parents-enfant et monsieur Roy demande de participer à une deuxième série d'ateliers.
- Un éducateur se rend à la maison sur une base régulière pour montrer des méthodes éducatives aux parents et leur donner de nouveaux outils, c'est ce qu'on appelle le « modeling ». Madame Landry surmonte sa méfiance à l'égard de la DPJ et demande qu'à la fin de l'ordonnance, il y ait poursuite de l'intervention sur une base volontaire pendant 6 mois pour l'aider à faire face aux difficultés scolaires de ses garçons.
- On est à l'écoute des préoccupations du père et on lui consacre du temps. On l'accompagne afin de lui permettre de trouver des solutions à ses problèmes de couple.
- On aide aussi la mère afin qu'elle développe ses compétences parentales et soit soutenue dans ses difficultés personnelles.

>> La famille fonctionne beaucoup mieux.

■ Voici un exemple concret qui illustre le fonctionnement de la cellule d'intervention. La situation de la famille Landry-Roy (nom fictif) est à ce point détériorée que tous les intervenants envisagent sérieusement le placement des enfants. Toutefois, avant de considérer cette hypothèse, ceux-ci se concertent afin d'offrir à la famille une gamme de services intensifs. L'ampleur de la tâche ne peut pas reposer que sur les épaules d'une seule personne.

- On accompagne monsieur Roy et madame Landry vers les ressources communautaires pour les inciter à utiliser les ressources. Ils se sentent moins isolés et peuvent compter sur un réseau qui les soutiendra lorsque l'intervention sera terminée.

D'une hypothèse de placement au départ, les enfants n'auront plus besoin de protection sous peu. Les parents sont mobilisés et mieux équipés pour assumer leurs responsabilités. La famille fonctionne beaucoup mieux. L'implication des intervenants de la cellule a permis de dénouer une situation a priori très difficile. Le soutien des ressources du milieu a été essentiel et permet maintenant d'assurer une aide continue à la famille.

>> Les parents ont enrichi leur coffre à outils en apprenant à donner de l'attention positive aux enfants.

Développer les compétences parentales

Une autre programmation, *Ces années incroyables*, est offerte aux parents d'enfants de 5 à 10 ans dans le but de développer leurs compétences parentales. Ce programme a d'ailleurs suscité l'intérêt de nos collègues de la Belgique qui nous ont rendu visite cette année. Voici un bel exemple de la programmation *Ces années incroyables*.

Des parents dont les enfants étaient placés ont grandement bénéficié des ateliers de compétences parentales de la programmation *Ces années incroyables*. Ils ont enrichi leur coffre à outils en apprenant à donner de l'attention positive à leurs enfants, en prenant le temps de jouer avec eux et en les félicitant de façon efficace.

De plus, ils ont développé des moyens pour se faire obéir davantage en mettant des limites claires. Madame va maintenant au bout de ses demandes et prend sa place en tant que figure d'autorité auprès des enfants. Monsieur a développé des balises pour intervenir auprès de ses enfants. Grâce à leur assiduité et à leur engagement, ce couple a développé davantage de cohérence face à leurs enfants. Maintenant, ils peuvent les voir plus souvent. Madame a exprimé sa reconnaissance à l'égard des intervenants en réalisant une toile qui est exposée au bureau Nord. Voilà une belle réussite de parents qui ont persévéré.

Des services mieux adaptés aux besoins des enfants hébergés

Trois groupes de développement travaillent depuis plus d'un an à ajuster l'offre de services aux besoins des enfants et de leurs familles : un groupe travaille sur les services de réadaptation pour les enfants vivant en unité ou en foyer de groupe, le deuxième est dédié au programme de réinsertion sociale et le troisième réajuste le programme d'*Arrêt d'agir*. Dans l'ensemble, les travaux portent de plus en plus des fruits diversifiés qui n'ont pas fini de se multiplier.

La réadaptation : mobiliser les enfants

En révisant le modèle psychoéducatif, le groupe de développement a stimulé la mise en place d'initiatives venant enrichir les occasions d'apprentissage offertes aux enfants. Par exemple, un foyer de groupe a organisé sa programmation d'été autour du thème de la préhistoire, amenant les enfants à la découverte de plusieurs aspects d'un mode de vie bien différent de celui de notre époque. N'hésitant pas à transformer le décor habituel du salon pour créer l'atmosphère d'une grotte, l'équipe éducative a donné le goût aux enfants de faire leurs propres recherches et de proposer à leur tour des activités et des moyens d'animation. Plusieurs enfants se sont découverts des capacités insoupçonnées et ont amélioré leurs façons d'interagir avec les autres.



Le prix « Coup de cœur » du ministre Couillard est allé à Grandir ensemble, une programmation intensive qui s'adresse aux enfants de 6 à 11 ans et à leurs parents pour travailler les habiletés sociales des enfants et les compétences parentales.





Le groupe de développement sur le programme d'Arrêt d'agir pour les enfants âgés de 6 à 11 ans avec le chef, Marie-Josée Milette.

D'autres enfants hébergés au site Dominique-Savio-Mainbourg ont profité d'activités offertes pour faire des apprentissages à l'extérieur de leur unité de vie. Par exemple :

- Plusieurs enfants se sont impliqués dans une activité d'expression musicale à l'aide d'instruments de percussion brésiliens;
- Lors du carnaval, une grande chasse au trésor a permis aux enfants de mobiliser leur énergie et d'apprendre à faire face aux embûches de façon constructive;
- D'autres enfants ont pu profiter d'un atelier de danse « Gumboots » dans le cadre d'un projet réalisé en collaboration avec un groupe d'artistes professionnels.

Ceci permet à certains enfants hébergés de vivre une activité avec des enfants et des adultes de la communauté, tout en étant accompagnés par des intervenants qu'ils connaissent bien.

Réinsertion : mieux soutenir les familles

Les travaux du groupe de développement dédié à la réinsertion sociale des enfants ont débouché sur l'ajout d'une nouvelle modalité d'intervention. Ainsi, dès les premiers moments du retour de l'enfant dans son milieu familial, les parents peuvent maintenant consulter un intervenant de garde si un problème se pose. Ce service est disponible en dehors des heures régulières de travail de l'intervenant de réinsertion attribué à la famille. Au besoin, l'intervenant de garde peut se rendre dans le milieu familial pour soutenir les efforts de la famille. Il s'assure par la suite de communiquer les informations nécessaires à l'intervenant de réinsertion responsable. Ce service est disponible le soir et la fin de semaine.

Programme d'Arrêt d'agir : remobiliser les enfants

Le groupe de développement dédié au programme d'Arrêt d'agir a accompagné l'équipe éducative en vue de modifier le programme afin qu'il soit conforme aux amendements à la *Loi sur la protection de la jeunesse*. Tout en offrant aux enfants un lieu sécurisant, propice à la réflexion, à la responsabilisation et à la remobilisation dans la démarche d'intervention, l'équipe a ajusté son environnement afin d'assurer aux enfants une liberté de déplacement. La programmation d'activités qui leur sont offertes fait actuellement l'objet d'une révision.



Les services aux jeunes de 12 à 18 ans : vers un renouveau



Si ce retour n'est pas cliniquement envisageable, les équipes devront soutenir la mise en place d'un projet de vie permanent conformément aux modifications à la *Loi sur la protection de la jeunesse* (LPJ). Déjà, un groupe de travail analyse l'offre de services en territoire. Ces travaux exigeront un examen approfondi des programmes et des activités actuellement offerts afin de ne retenir que ceux qui sont les mieux adaptés aux besoins des jeunes et de leur famille.

Les services de réadaptation avec hébergement

Dans la foulée du cadre de référence sur la réadaptation avec hébergement, des travaux cliniques se sont poursuivis associant des représentants de chaque foyer de groupe et de chaque unité de vie. Le modèle psychoéducatif sera remis en place comme base structurante de la programmation offerte aux jeunes, dans une perspective d'intégration sociale et dans le respect des approches cliniques privilégiées. Plusieurs équipes ont pu bénéficier d'une formation en regard de ce modèle afin de soutenir les changements de pratique. À terme, toutes les équipes seront rejointes.

Pour faciliter l'implantation des modifications à la LPJ au plan de l'encadrement intensif, plusieurs travaux ont été réalisés pour bien assurer la protection des jeunes qui étaient initialement référés à ce type d'encadrement.

■ Les services en territoire

L'année 2007-2008 a été marquée par la continuité et la stabilité au plan des services en territoire pour les jeunes vivant dans leur famille, dans une famille d'accueil ou dans une ressource intermédiaire. Cependant, d'importants travaux débiteront cette année. Ils visent à intensifier les interventions afin de mettre fin à la situation de compromission du jeune et à assurer son maintien ou son retour dans son milieu naturel.

>> Assurer le maintien ou le retour dans le milieu naturel.

Plusieurs de ces jeunes présentent des troubles graves de comportement parfois liés à des problèmes de santé mentale et souvent tributaires de séquelles importantes liées à leur parcours de vie marqué par la maltraitance. Ainsi, outre le déverrouillage de portes de plusieurs unités, les pratiques cliniques ont été revues en profondeur visant à offrir aux jeunes un nouvel encadrement dynamique permettant à la fois d'assurer leur protection, de soutenir l'amélioration de leurs compétences et de contenir leurs comportements.



L'équipe du Bureau Nord à l'adolescence du quartier Montréal-Nord / Ahuntsic avec le chef, Suzanne Desjardins.



>> L'approche cognitive développementale vise à alimenter la réflexion, les discussions et la négociation.

Six foyers de groupe pour adolescentes et un foyer de groupe pour adolescents ont implanté l'approche cognitive développementale. Cette approche vise, à partir des activités et des événements quotidiens, à alimenter la réflexion, les discussions et la négociation. Cela stimule le développement de la compétence sociale et morale des jeunes. Voici des commentaires que nous ont livrés des adolescentes hébergées au foyer Mercier-Est Anjou à propos des apprentissages réalisés : « Ça nous pratique à réfléchir pour plus tard », « Quand on décide en groupe comment on organise une activité, on respecte ce qu'on a décidé », « On est fière d'être reconnue dans une responsabilité, dans un rôle ». Les adolescents de 16-17 ans du foyer de groupe 1^{ère} Avenue diront pour leur part à propos des compétences acquises : « Ça peut nous aider à prendre des décisions dans la vie », « On se sent important lorsqu'on peut décider des règles », « Ça sert à s'ouvrir à l'opinion des autres ».

L'implantation de l'approche cognitive comportementale se poursuit auprès des adolescents hébergés dans les unités et dans certains foyers de groupe, qui présentent des troubles importants de comportement. Cette approche est déjà bien utilisée dans plusieurs unités pour adolescentes. Elle fait l'objet d'une étude d'envergure visant à évaluer ses effets auprès des adolescentes, sous la direction de Madame Nadine Lanctôt, chercheure au département de psychoéducation de l'Université de Sherbrooke.

Passage à la vie autonome adulte et réinsertion sociale

Les conseillers et les intervenants du service de réadaptation par le travail ont été transférés au sein des deux équipes de



Le groupe pour le développement de l'approche cognitive comportementale.

réinsertion, une première dédiée aux adolescentes et l'autre, aux adolescents. Le programme de *Qualification des Jeunes* (PQJ) a aussi été développé cette année. Il vise à faciliter le passage à la vie adulte de jeunes dont le pronostic d'intégration sociale est très faible. Tous ces jeunes qui ont besoin de réinsertion sociale pourront maintenant profiter d'une gamme complète de services et d'expertises diversifiées regroupés au sein de l'une ou l'autre des deux équipes.

Enfin, le *Projet Appartement/Études* a été mis sur pied et a permis à 23 jeunes, sans famille et sans ressources, de recevoir de l'aide financière pour poursuivre leurs études et pour soutenir leur passage à la vie autonome. C'est un très bel exemple de partenariat avec le monde des affaires.

Pour responsabiliser nos jeunes contrevenants

■ Cette année, la gamme de services offerts aux jeunes contrevenants a été consolidée pour mieux les responsabiliser, les outiller davantage et développer chez eux de nouvelles habiletés individuelles et sociales.

En garde fermée : consolidation des acquis cliniques

Nous avons consolidé nos acquis cliniques au plan des services offerts aux jeunes qui sont en garde fermée. Ainsi, les activités cliniques de groupe liées à l'approche cognitive comportementale se sont déroulées pendant toute l'année. Elles visent à favoriser des apprentissages et des prises de conscience chez les adolescents relativement à la violence, l'empathie, la résolution de problème et les habiletés sociales. Ces jeunes ont aussi bénéficié des programmes de sensibilisation en sexologie et en toxicomanie, offerts sous forme d'ateliers de groupe par notre personnel.

Les spécialistes en activité clinique sont entrés en fonction et ont apporté une grande contribution à l'actualisation du processus clinique intégré. De concert avec le chef, ils supportent les intervenants dans une prise en charge rigoureuse et personnalisée de chaque jeune qui nous est confié. Finalement, les responsables de programmes ont été formés pour implanter le modèle psychoéducatif. Cette formation a amené les équipes à une vaste réflexion sur l'ensemble de la programmation. Un travail colossal est amorcé afin de la repenser à travers le modèle

psychoéducatif, tout en demeurant fidèle à notre approche cognitive comportementale.

En garde ouverte : élaboration du projet *GART*

Les travaux se sont poursuivis en garde ouverte pour élaborer l'offre de service *GART* : *Gang aggression replacement training*. Ce programme introduit la dimension « gang » au programme déjà implanté en garde ouverte. À terme, il permet, par des activités cliniques individuelles ou de groupe, de sensibiliser les jeunes aux plans comportemental, affectif et cognitif. L'intervention utilisée crée chez le jeune impliqué dans un gang ou à risque de l'être un déséquilibre émotif touchant l'affiliation aux gangs et l'amène à réfléchir sur sa situation.

Le Suivi intensif différencié *SID* et le centre d'activités cliniques

Les quatre nouvelles cellules d'intervention ont suivi 86

nouveaux jeunes dans le cadre du programme *SID* : *Suivi intensif différencié*. Il s'agit de jeunes en probation ou en surveillance dans la communauté dont la délinquance est lourde et qui nécessitent un suivi intensif important. Des travaux se sont poursuivis sur le travail en cellule et sur la charge de cas afin de réfléchir sur la meilleure organisation du travail permettant l'atteinte des objectifs.

D'autres travaux portent sur l'élaboration du guide de pratique du programme *SID*. Ce guide sera d'autant plus précieux que ce programme sera à la base du projet concerté d'intervention auprès des gangs de rue piloté par le Centre d'expertise sur la délinquance des jeunes de notre établissement.

Une des composantes du programme *SID* est le centre d'activités cliniques *CAC* dont la vocation sera enrichie sous peu. Pour le moment, le *CAC* offre surtout des activités cliniques de groupe touchant les solutions de rechange à la violence : la résolution de problèmes, l'empathie et le développement des habilités sociales. Ces activités sont offertes les soirs de semaine pendant le « street time », c'est-à-dire dans les périodes les plus à risque pour les jeunes contrevenants. Cela permet d'accroître la prévention et l'intensité de l'intervention auprès de ces jeunes.

Les Sanctions extrajudiciaires : un nouveau guide

Un nouveau guide de pratique en matière de sanctions extrajudiciaires a été élaboré cette année. Ce guide soutient les intervenants dans les diverses actions à poser afin de compléter l'évaluation et l'orientation des jeunes contrevenants référés par le directeur des poursuites criminelles et pénales. Fidèle au manuel de référence provincial sur l'application de la *Loi sur le système de justice pénal pour les adolescents* (LSJPA) et à l'entente cadre convenue entre les centres jeunesse et les organismes de justice alternative (OJA) du Québec, ce guide constitue un excellent outil de support aux décisions.



L'équipe de Jeunes contrevenants Nord avec le chef, Suzanne Gagnon.



La santé des jeunes nous tient à cœur

L'équipe de santé en soutien à la réadaptation

Les professionnels de la santé soutiennent les équipes de réadaptation. Ils offrent un suivi adapté aux besoins de santé de chaque jeune afin qu'il soit dans la meilleure condition pour recevoir les services de réadaptation. Le personnel du service de santé participe également aux rencontres multidisciplinaires pour soutenir l'intervention dans des situations de jeunes présentant un problème de santé mentale ou une problématique suicidaire. Il favorise ainsi les échanges avec les partenaires externes afin d'assurer une meilleure continuité dans les soins.

Un projet pilote entrepris en 2007 visant à dresser un bilan de santé de tous les jeunes du site Dominique-Savio-Mainbourg s'est avéré très positif. Il confirme que ces jeunes reçoivent les soins ponctuels et de suivis dont ils ont besoin. Cela prévient également plusieurs situations d'urgence. Ce projet sera implanté dans les autres sites. Les outils et les pratiques seront uniformisés.

La qualité des services

Le conseil des infirmiers et infirmières ainsi que le conseil des médecins, dentistes et pharmaciens se sont réunis de façon régulière pour s'assurer de la qualité des services de santé offerts aux jeunes.

Des formations ont été organisées afin de favoriser la mise à jour des connaissances et le développement des compétences.

■ Notre service de santé est composé d'infirmières, de médecins, d'assistantes dentaires, de dentistes et de secrétaires. Les médecins et les infirmières offrent des services aux jeunes hébergés en centre de réadaptation et les cliniques dentaires offrent des soins à tous les jeunes hébergés dans l'ensemble de nos ressources.

» Un suivi adapté aux besoins des jeunes



L'équipe de santé et le chef, Marie-Josée Lemieux.



Des services spécialisés bien organisés



Les intervenants en réadaptation sont soutenus par une équipe multidisciplinaire composée d'agents de relations humaines, de spécialistes en réadaptation psychosociale et d'éducateurs en réinsertion sociale.

Offre de service et développement

L'année 2007 a été marquée par la révision de l'offre de services spécialisés et par l'identification des conditions et des collaborations internes et externes nécessaires pour soutenir les services aux enfants, aux jeunes et à leurs parents.

L'équipe a poursuivi son développement avec l'ajout d'un adjoint clinique et d'un adjoint à la direction des services spécialisés et des jeunes contrevenants, dédié spécifiquement aux services spécialisés et au développement des liens avec nos partenaires des services psychiatriques et pédopsychiatriques. De plus, dans chacun des services avec hébergement, des spécialistes en activité clinique ont été nommés afin de mieux soutenir le travail des intervenants au quotidien.

Les travaux en cours

Des travaux préparatoires à la révision des programmes offerts dans les services spécialisés sont en cours. D'autres travaux visent le développement et l'implantation du processus clinique dans les services avec hébergement. Finalement, un travail a été amorcé pour préciser notre offre de services auprès des enfants, des jeunes ou des parents souffrant de surdit .

■ Les services spécialisés s'adressent   des jeunes de 6   18 ans souffrant de probl mes de sant  mentale ou de limites cognitives importantes en plus de leurs troubles de comportement. La plupart sont h berg s dans l'un de nos sept services d'h bergement. Plusieurs re oivent  galement des services en collaboration avec l'H pital Rivi re-des-Prairies et l'H pital Louis-H. Lafontaine.

» L' quipe a poursuivi son d veloppement.



L' quipe des services sp cialis s du Foyer de groupe Saint-Vital et le chef, Marc Gommier.

Un partenariat étroit avec de nombreuses ressources



Cette politique s'inscrit dans une volonté d'améliorer notre réponse aux besoins des enfants, des jeunes et des parents et de trouver des solutions novatrices pour faire face aux diverses situations.

Elle repose sur la reconnaissance des missions et des mandats spécifiques aux diverses organisations et de l'expertise des personnes y œuvrant. Elle balise et supporte le développement du partenariat avec les organismes institutionnels et communautaires. Elle précise les responsabilités des différentes instances ainsi que les quatre formes de partenariat : le partenariat clinique, la concertation, l'entente de collaboration et le contrat de service.

Un nouveau modèle scolaire en implantation

Sous la responsabilité directe des directions clientèle en hébergement, ce nouveau modèle vise, avec les trois commissions scolaires francophones de Montréal, à harmoniser et à intégrer davantage le projet éducatif aux programmations de réadaptation. Ainsi, un chef d'unité directement en lien avec la direction d'école et les directions clientèle a été désigné dans chaque site pour être responsable des éducateurs scolaires. Ce modèle favorise la communication et le développement des liens entre le personnel scolaire et celui des unités de réadaptation.

■ Une Politique sur le partenariat

Depuis plusieurs années, le CJM-IU collabore avec les établissements du réseau de la santé et des services sociaux, les organismes communautaires et toutes les ressources du milieu qui interviennent auprès des jeunes et des familles. Il travaille avec les familles d'accueil et avec les ressources intermédiaires. Pour faciliter la collaboration avec ces partenaires, une *Politique sur le partenariat* fut adoptée après avoir fait l'objet d'une validation auprès de plusieurs organismes communautaires.



» Une volonté de trouver des solutions novatrices

Une collaboration de plus en plus étroite avec les CSSS

Nous avons révisé le guide de collaboration avec les CSSS et les Centres de la jeunesse et de la famille Batshaw. Ce guide, qui précise les balises et les responsabilités de chacun, sera implanté dans la prochaine année. Ces activités témoignent de l'importance de resserrer nos liens avec eux pour offrir aux familles des services complémentaires et continus de qualité.

Un partenariat qui se poursuit avec le SPVM

L'implantation des douze protocoles de collaboration signés avec le Service de police de la Ville de Montréal se poursuit de façon très positive. L'exemple de Gladys Charmant illustre bien cette collaboration.

Dans le cadre du «Mois de l'histoire des noirs», le SPVM a rendu un hommage particulier à Gladys Charmant, agente de relations humaines à la DPJ, en reconnaissance de son travail auprès de la communauté haïtienne.



» Un plan d'action a été élaboré portant sur tous les aspects reliés aux familles d'accueil : recrutement, jumelage, etc.

Une entente avec les centres de réadaptation en déficience intellectuelle

Les centres de réadaptation en déficience intellectuelle Gabrielle-Major et Lisette-Dupras ont signé des ententes avec notre établissement. Ces efforts de concertation facilitent l'accès à des services spécialisés pour des enfants et pour des jeunes en besoin de protection et présentant une déficience intellectuelle, un retard global de développement ou un trouble envahissant du développement. Cela permet de donner une grande qualité d'intervention à ces jeunes en fonction de leurs besoins spécifiques.

Children's Aid Foundation : les efforts des jeunes récompensés

En décembre dernier, plus de 140 jeunes ont reçu de la Children's Aid Foundation de la Scotia Capital des bourses d'études variant de 50 \$ à 300 \$ et totalisant 52 000 \$ cette année et 147 000 \$ depuis deux ans. Les jeunes étaient fiers de leur réussite scolaire et de cette reconnaissance de leurs efforts et de leur persévérance.

Le 1^{er} spectacle-bénéfice avec les artistes de chez nous

En mai 2007 s'est tenu le premier spectacle-bénéfice intitulé *Chaque cœur a une histoire...triste et belle* regroupant sur la scène du Latulipe une pléiade d'artistes qui ont accepté de jouer, de chanter et de danser pour recueillir des fonds pour notre fondation. Les jeunes ont foulé la scène et ont offert une prestation hors du commun.

Nos familles d'accueil

Devant les difficultés rencontrées pour constituer une réserve de places suffisante de familles d'accueil pour les enfants 0 à 5 ans, et conformément à notre volonté de favoriser au maximum la réussite de projets de vie en milieu

substituts lorsque requis, des travaux portant sur le développement des familles d'accueil et le fonctionnement de ce secteur ont été réalisés. En lien avec ces travaux, avec les recommandations du commissaire aux plaintes et à la qualité des services et du Conseil québécois d'agrément, plusieurs décisions furent prises.

Ainsi, la gestion des quatre services ressources (nouvelle appellation) a été regroupée au sein de la nouvelle Direction des ressources et des systèmes informationnels (DRSI) afin de renforcer l'identité professionnelle des intervenants et de mieux soutenir leur expertise. En collaboration avec les intervenants et l'Association des familles d'accueil du Montréal métropolitain, un plan d'action a été élaboré portant sur tous les aspects reliés aux familles d'accueil : recrutement, évaluation, jumelage, formation et soutien. Il est actuellement en implantation.

Partenariat plus étroit avec nos ressources intermédiaires

Des rencontres ont été tenues avec les représentants des ressources intermédiaires pour présenter les différents contenus de programmation et de formation pour leur personnel. Ces rencontres contribuent à renforcer nos liens de partenariat.

Signature d'ententes avec cinq organismes communautaires

Notre établissement a conclu des ententes avec cinq partenaires communautaires œuvrant au plan de l'apprentissage au travail pour soutenir les jeunes en démarche de réinsertion sociale et ceux qui participent au programme de *Qualification des jeunes*. Grâce à cette collaboration, ces jeunes reçoivent dès l'âge de 16 ans des services de qualité et adaptés à leurs besoins spécifiques.



Gloria Simard, Jean Prémont, Marilyn Bell, Jean-Marc Potvin, Jeannine Rouja de l'OPJ et du Foyer des jeunes travailleurs et travailleuses de Montréal, Danny Belley des Buffets Insère-jeunes, Nathalie Pelletier des Ateliers d'Antoine, Claude Nepveu, Marie-Hélène Di Tomaso de PITREM et Monique Achim et Serge Joncas.

Une collaboration exceptionnelle avec l'ADELF

L'Association des distributeurs exclusifs de livres en langue française (ADELF) a permis la réalisation d'un projet novateur. Elle permettra le développement de « *Coins de lecture* » dans les unités et les foyers de groupe. Elle fournira gratuitement des livres neufs bien adaptés aux besoins et aux goûts des enfants et des jeunes hébergés. Grâce à cette initiative, ces derniers prennent conscience que la lecture leur ouvre une porte sur le monde de l'imaginaire, du rêve, de l'aventure et au développement des connaissances.



*L'inauguration du coin de lecture de l'unité l'Éveil.
De l'ADELF : Daniel Johnson, Gisèle Laberge, Pierre St-Martin, Benoit Prieur et Georges Laberge en compagnie de Monique Achim et de Mario Ferland.*

Médias : une année exceptionnelle

Nous avons comptabilisé 329 articles ou reportages diffusés à la radio, à la télévision et dans les journaux. Ils traitent principalement de délinquance et de gang de rue, de familles d'accueil, du fonctionnement de la DPJ et de l'adoption. Les journalistes réalisent de plus en plus des séries de reportages qui présentent en profondeur les sujets choisis. Par exemple, l'équipe de Vincent Maisonneuve de la télévision de la Société Radio-Canada a réalisé une série sur le processus de la DPJ et une autre sur la réadaptation des jeunes contrevenants.

Les journalistes ont répondu très positivement aux invitations pour couvrir des événements spéciaux en lien avec notre fondation : l'inauguration du premier « *Coins de lecture* » avec l'ADELF, le projet « *Appartement/études* » et le spectacle-bénéfice. Les reportages diffusés à TVA à l'approche de Noël ont connu un grand succès en permettant d'amasser plus de 80 000 \$ pour l'ensemble des centres jeunesse du Québec.



Une vie universitaire en plein développement



La planification stratégique

Après plus d'une année de consultation et d'analyse, un plan stratégique pour la mission universitaire fut adopté. Ce plan s'appuie sur une programmation scientifique découpée en trois grandes thématiques : la maltraitance, la délinquance des jeunes et l'intégration sociale. Les connaissances en lien avec ces thématiques se développeront au sein de trois centres d'expertise. Le Centre d'expertise sur la maltraitance couvrira toutes les activités universitaires liées à cette thématique incluant l'expertise pour les tout-petits et leurs parents. Le Centre d'expertise sur la délinquance des jeunes couvrira toutes les dimensions de la violence manifestée par les jeunes incluant la délinquance et les troubles du comportement. Finalement, la création du Centre d'expertise en intégration sociale est prévue pour 2008-2009.

Par ailleurs, le plan stratégique prévoit la mise en place d'une coordination dédiée au secteur de l'enseignement et à la valorisation des connaissances. Le déploiement du plan stratégique amorcé en janvier 2008 se poursuivra jusqu'en mai 2009. L'année 2008-2009 sera de ce fait une année de rodage des nouveaux mécanismes mis en place.

L'intégration de l'IRDS

À la suite des recommandations faites par le Ministère lors du premier renouvellement de notre statut universitaire,

■ Le CJM-IU a connu une année de grands développements pour l'avenir de la mission universitaire : planification stratégique, intégration de l'Institut de recherche pour le développement social des jeunes (IRDS) et travaux pour le renouvellement de notre statut d'Institut universitaire. Voilà quelques actions qui ont marqué l'année 2007-2008.

>> Une année de grands développements.

l'Institut de recherche pour le développement social des jeunes (IRDS) a été intégré au CJM-IU. Cette intégration s'harmonise avec les objectifs, les principes et le mode de fonctionnement retenus dans le cadre du plan stratégique pour la mission universitaire. Ainsi, la dimension scientifique portée jusqu'à ce jour par l'IRDS comme institut autonome se transformera en une direction scientifique de l'établissement qui sera pleinement intégrée au fonctionnement de la mission universitaire.



Une partie de l'équipe dédiée aux affaires universitaires avec Benoit Morin, directeur adjoint.



>> Vingt projets de recherche sont en cours et 19 autres sont en attente d'une approbation finale par l'établissement.

L'intégration de l'IRDS permettra de déployer une approche consolidée pour la mission universitaire dans le contexte du plan stratégique de l'établissement.

Le renouvellement du statut universitaire du CJM-IU

Des travaux en vue du renouvellement du statut universitaire du CJM-IU par le ministère de la Santé et des Services sociaux ont été réalisés. Ce statut est octroyé pour une période de cinq ans. Il est renouvelable à la suite d'une évaluation de la qualité de la contribution de l'établissement en tant qu'Institut universitaire par un comité mis en place à cette fin.

La subvention du FQRSC

Le statut d'Institut universitaire du CJM-IU est tributaire de l'obtention d'une subvention d'infrastructure majeure de recherche provenant du Fonds québécois pour la recherche sur la société et la culture (FQRSC). La subvention est octroyée pour une durée de cinq ans. La demande de renouvellement cible essentiellement la dimension de la recherche au plan de la coordination des travaux et du contenu de la programmation scientifique. Notre demande fut reçue favorablement et recommandée pour financement.

Les contrats d'affiliation avec l'UQÀM et l'UdeM

Des travaux visant le renouvellement des contrats d'affiliation avec l'Université du Québec à Montréal (UQÀM) et l'Université de Montréal (UdeM) ont été réalisés. La ratification des nouvelles ententes devrait concorder avec le dépôt de la demande de renouvellement du statut universitaire. Déjà, les trois partenaires en présence s'entendent pour envisager les cinq prochaines années avec optimisme.

La recherche

Actuellement, 20 projets de recherche sont en cours et 19 nouveaux projets sont en attente d'une approbation finale par l'établissement. Par ailleurs, le financement d'un projet majeur de l'ordre de 1,5 M \$ par année pour quatre ans, associé au Centre d'expertise sur la délinquance des jeunes, a été approuvé par les gouvernements fédéral et provincial. Ce projet vise la mise en place d'une expérimentation de suivi intensif auprès des jeunes à risque de maillage avec les gangs de rue. Ce projet multisectoriel implique notamment le Service de police de la ville de Montréal et la Ville de Montréal. De plus, notre établissement a reçu une subvention de 1,2 M \$ pour poursuivre des travaux avec une chercheuse de l'Université de Sherbrooke portant sur l'évaluation du modèle cognitif-comportemental auprès d'adolescentes ayant des troubles sévères de comportement.

L'enseignement

Nous avons procédé à une refonte préliminaire des quatre programmes de formation pratique : en psychologie, en intervention psychosociale, en réadaptation et auprès des jeunes contrevenants. Cette refonte se poursuivra en lien avec le déploiement du plan stratégique pour la mission universitaire. Les stages offerts dans notre établissement ont permis à 200 étudiants de compléter leur formation pratique. Plus de 60% proviennent des programmes universitaires et 40% des programmes professionnels de niveau collégial. De nombreuses formations théoriques ont aussi été offertes aux stagiaires, aux accompagnateurs et aux superviseurs de stages. Dans ce contexte, le « Tribunal école » demeure très populaire ainsi que le cours crédité à l'Université de Montréal sur la relation d'aide en contexte d'autorité.

Le Réseau universitaire intégré jeunesse (RUIJ)

Notre établissement et le Centre jeunesse de Québec – Institut universitaire ont amorcé des travaux pour mettre en place un réseau de collaboration et d'échange avec les autres centres jeunesse. Le RUIJ ainsi créé assurera un bénéfice partagé de la contribution de la mission universitaire ainsi qu'une participation élargie aux travaux articulés par les deux instituts universitaires. Le développement du RUIJ est porté par les deux centres jeunesse qui collaborent avec l'Association des centres jeunesse du Québec pour l'animation de ce développement aux tables provinciales concernées dont la table des directeurs des services professionnels et des directeurs de la qualité.



Les ressources humaines : recrutement, formation, prévention



Dans ce contexte, un comité veillant à la planification de la main-d'œuvre a été institué. De ce comité découlent des sous-comités appelés à identifier les stratégies efficaces en matière de recrutement et de rétention pour les secteurs identifiés à risque. De plus, deux postes temporaires ont été créés pour assurer un meilleur soutien aux stagiaires et une plus grande présence au sein des maisons d'enseignement.

Un autre groupe de travail se penche sur le problème du transfert des savoirs opérationnels entre cliniciens lors des départs à la retraite. Des projets pilotes réalisés dans les services au cours de la prochaine année permettront de développer une méthodologie à cette fin. La rétention du personnel se pose avec une acuité accrue, en particulier pour le personnel ARH et TAS. Une analyse des motifs de départ et des besoins manifestés par le personnel devrait permettre d'implanter des mesures visant à favoriser la fidélisation des employés.

La formation sur la *Loi sur la protection de la jeunesse*

En collaboration avec l'Association des centres jeunesse du Québec et avec l'Agence de Montréal, nous avons donné de la formation sur les amendements à la LPJ pour l'ensemble du réseau montréalais. Une formation approfondie de 3 jours a été offerte à 886 employés du CJM-IU et à 120 intervenants et gestionnaires des CSSS. Une formation de sensibilisation d'une journée a été offerte à 837 employés du CJM-IU, à 293 familles d'accueil et ressources intermédiaires et à plus de 3 000 personnes du réseau montréalais. Dans l'ensemble, les formations ont été évaluées très positivement par les participants.

■ Le recrutement et la rétention du personnel

Comme les autres établissements du réseau de la santé et des services sociaux, notre centre jeunesse doit relever un défi de taille. Nous faisons face à une pénurie d'éducateurs, d'agents de relations humaines, de techniciens en assistance sociale, de personnel cadre, de personnel administratif et de soutien.

» Un comité pour la planification de la main-d'oeuvre.

La professionnalisation des postes

La dotation des postes de spécialistes en activités cliniques a permis de reconnaître la formation universitaire de 59 membres de la communauté clinique. À terme, il s'agit de la création de 72 postes professionnels en soutien aux chefs et aux équipes de réadaptation avec hébergement.

La formation et le « coaching » des nouveaux employés

Des activités de formation ont été offertes aux nouveaux employés avant même leur entrée en fonction afin de faciliter leur intégration dans leur milieu de travail. De plus, un projet pilote de « coaching » pour les nouveaux intervenants psychosociaux est en cours depuis septembre dernier. Il s'agit d'un programme d'accompagnement personnalisé par des intervenants expérimentés d'une durée de 6 à 8 semaines. Par la suite, le nouvel intervenant intègre son équipe régulière mieux préparé à l'exercice de ses responsabilités professionnelles.

Le Comité de prévention santé sécurité au travail (CPSST)

Le CPSST a réalisé son premier bilan annuel, un guide sur la gestion des objets



>> Le CPSST s'est impliqué afin d'assurer un milieu de travail sain et sécuritaire.

| Données sur les effectifs en date du 31 mars 2008 | Effectif total | Nombre d'employés de 50 ans et plus | Nombre de départs à la retraite 2008-2011 | % de l'effectif total |
|---|----------------|-------------------------------------|---|-----------------------|
| Cadres | 189 | 104 | 29 | 15,3 % |
| Personnel en réadaptation | 1 246 | 233 | 78 | 6,3 % |
| Agents de relations humaines ARH | 459 | 139 | 57 | 12,4 % |
| Techniciens en assistance sociale TAS | 150 | 25 | 14 | 9,3 % |
| Autre personnel clinique | 118 | 59 | 16 | 13,6 % |
| Professionnels-techniques non cliniques | 103 | 41 | 7 | 6,8 % |
| Personnel de bureau | 292 | 136 | 40 | 13,7 % |
| Métiers et services auxiliaires | 102 | 45 | 13 | 12,7 % |
| Personnel des services alimentaires | 71 | 35 | 4 | 5,6 % |
| Personnel para-clinique | 290 | 136 | 24 | 8,3 % |
| TOTAL | 3 020* | 923 | 282 | 9,3 % |

* Ce nombre comprend 2 392 détenteurs de poste à temps complet et à temps partiel et 628 employés sur la liste de rappel.

dangereux pour le site Cité des Prairies, un dépliant remis à l'accueil pour les nouveaux employés, des procédures quant au contrôle d'infestations de poux et de punaises. Des délégués de secteur à la prévention ont été identifiés afin de promouvoir les objectifs de l'établissement en matière de prévention.

Cette année, le comité s'est impliqué afin d'assurer un milieu de travail sain et sécuritaire en éliminant ou en réduisant les dangers associés aux conditions de travail des employés. Ces derniers ont été mieux informés de leurs responsabilités en matière de prévention afin de diminuer la fréquence et la gravité des accidents de travail, des maladies professionnelles et de l'absentéisme au travail ainsi que les coûts humains associés.



Ils ont assuré la formation sur les amendements à la LPJ : Sylvie Bouchard, Dany Veileux, Alain Brillon et Sylvie Piché.



Des services administratifs indispensables au quotidien



Les services alimentaires

Afin de fournir un environnement plus sécuritaire aux jeunes hébergés souffrant d'allergies alimentaires, un guide d'information et d'intervention sur ce sujet a été produit. Cet outil énonce bien la responsabilité partagée des directions clientèle, du service de santé et des services alimentaires en lien avec l'application de mesures préventives et d'intervention immédiate en cas d'exposition accidentelle à un allergène.

Comme chaque année, les équipes des services alimentaires dans les sites et les foyers de groupe ont accueilli des stagiaires en diététique de l'Université de Montréal. Plusieurs projets ont été présentés par nos stagiaires au personnel des cuisines, tels que l'accueil des nouveaux employés, la sécurité dans les services alimentaires ainsi que le développement de recettes santé.

Un premier projet d'éducation en nutrition a été élaboré et quatre unités sur les sites Rose Virginie-Pelletier et Dominique Savio-Mainbourg ont participé à des ateliers sur la nutrition des jeunes. Plusieurs intervenants ont manifesté leur intérêt pour la poursuite de cette activité et le bénéfice d'un programme d'éducation en nutrition pour nos jeunes.

■ La Direction des services administratifs regroupe trois coordinations : les services financiers, l'approvisionnement et les services alimentaires et les services immobiliers. Tous les employés de la direction contribuent à leur façon à la réalisation de notre mission. Soulignons quelques points saillants de l'année 2007-2008.

» Un premier projet d'éducation en nutrition.



L'équipe des services alimentaires du site Dominique-Savio-Mainbourg avec son chef, Louise Lachapelle.



Les services financiers

En plus des opérations courantes, le personnel des services financiers a continué de s'approprier les nouveaux systèmes informatiques et a préparé l'appel d'offres pour le choix de l'institution financière de l'établissement. L'équipe du service de la paie a poursuivi l'application des modifications de salaires liées à l'équité salariale et à la nouvelle convention collective touchant, entre autres, la reconnaissance de diplômes additionnels pour certains travailleurs.

Au service facturation et paiement, le personnel a contribué de façon importante à l'amélioration des composantes informatiques servant aux paiements des familles d'accueil et à la facturation des parents. Au service intégration financière et budget, l'équipe a travaillé à faciliter la compréhension des données financières par des rencontres avec les gestionnaires en support aux différentes directions.

Les services immobiliers

En plus de l'entretien quotidien des bâtiments, soulignons les travaux les plus importants effectués cette année :

- Chantier majeur de plus de 4 M\$ pour la correction de l'alimentation électrique des pavillons au site du Mont Saint-Antoine. Ces travaux réalisés en étroite collaboration avec les services cliniques ont permis d'améliorer le confort des unités d'hébergement : chauffage électrique contrôlé par zone, meilleure alimentation en eau chaude et génératrice en cas de panne;
- Réaménagement des chambres au site Cité des Prairies;
- Réfection des toitures aux sites Dominique-Savio-Mainbourg, Cité des Prairies et Rose-Virginie-Pelletier;
- Rénovation du service de santé et d'une unité du site Rose-Virginie-Pelletier;
- Travaux de drainage dans le stationnement du site Dominique-Savio-Mainbourg;
- Réfection des escaliers extérieurs avant et arrière au siège social;
- Réaménagement de certains espaces pour tenir compte des amendements à la *Loi sur la protection de la jeunesse* touchant l'encadrement intensif.



CCPAS : continuité de son engagement envers les membres

■ Pour l'exécutif du Conseil consultatif du personnel administratif et de soutien (CCPAS), l'année s'est déroulée sous le signe de la continuité de son engagement envers ses membres dans son rôle de consultation et de mobilisation.

La participation aux comités et aux consultations

Le CCPAS a assuré la représentativité de ses membres et a poursuivi sa collaboration aux divers comités de l'établissement : reconnaissance du personnel, développement des ressources humaines, gestion des dons de la Fondation et gestion des risques et de la qualité. Un membre a aussi siégé au comité agrément qui a mené à terme sa mission au printemps 2007.

De nouveaux dossiers ont été portés à l'attention de l'exécutif pour étude et commentaires. La révision des titres d'emploi, l'évolution du travail du personnel administratif et le questionnement sur l'utilisation de la nouvelle orthographe ont mobilisé de façon active et soutenue l'exécutif dans l'accomplissement de ses mandats.

>> Le CCPAS a consolidé son réseau d'agents.

Le CCPAS s'était aussi donné l'objectif de mieux soutenir le personnel de nuit dans ses actions afin de le sortir de son isolement. Des membres du Comité exécutif ont profité de la tournée du directeur général pour rencontrer ce personnel afin de mieux connaître leur quotidien.

La mobilisation des membres

Considérant l'importance de la journée annuelle du CCPAS et l'intérêt grandissant manifesté par les employés à y participer, l'établissement s'est doté de balises favorisant la participation du plus grand nombre d'employés possible. De plus, dans un souci de soutenir l'implication des employés, le comité exécutif a continué à promouvoir et à consolider son réseau d'agents multiplicateurs.

Le 16 mai 2007 avait lieu l'assemblée générale du CCPAS. Ce moment fut propice aux échanges et à la diffusion d'informations. Madame Danielle Lalande de la DRH a sensibilisé les employés de soutien et le personnel administratif au plan de développement des compétences et à la politique sur la supervision du personnel. Ces deux volets permettront à la fois d'assurer le développement et le maintien des compétences du personnel et de promouvoir son avancement professionnel.

Plus de 90 joueurs ont participé à la 4^e Classique de golf du CCPAS qui s'est tenue le 27 mai 2007. Bonne humeur et plaisir étant au rendez-vous, cette journée fut couronnée de succès.

C'est sous le thème « D'hier à demain » que s'est déroulée la journée annuelle du CCPAS le 25 octobre 2007. Les conférenciers, Laurent Simon et Pierre Lefebvre, ont amorcé une réflexion sur les relations intergénérationnelles, leurs impacts et leurs enjeux en milieu de travail. Avec humour et dynamisme, ce thème fut repris lors d'une joute d'improvisation sollicitant la participation des joueurs volontaires et des spectateurs. Cette journée n'aurait pu être complète sans le Gala des prix de Reconnaissance, suivi du 5 à 7 annuel qui souligne le travail des bénévoles du CCPAS.

Francine Nantel, présidente
Conseil consultatif du personnel administratif et de soutien



Le comité exécutif du CCPAS.

» Les lauréats des Prix de reconnaissance de l'excellence 2007 du CCPAS



Prix professionnalisme, volet administratif
Lise Bélanger de la DSA au siège social



Prix professionnalisme, volet personnel de soutien –
Marcel Brunelle, cuisinier de la DSA au site du Mont Saint-Antoine



Prix personnalité – Francis Lecours, service du rappel au travail de la DRH au site Dominique-Savio-Mainbourg



Le Maillon d'or – Brigitte Landry secrétariat du CCPAS



Prix équipe – L'équipe de la paie de la DSA au siège social composée de Jean De Lanauze, Raymond Côté, Ginette Guitard, Claire Dion, Robert Dagenais, Manon Gauthier et Chantale Lemieux. Absentes : Danielle Massy et Guylaine Provencher.

Le Conseil multidisciplinaire : engagé pour la qualité des services

■ Au cours de l'année, nous avons constaté le désir et la volonté des membres de la communauté clinique à démontrer leur ouverture et à poursuivre la réflexion sur la pratique, la recherche et l'enseignement.

Les membres du comité exécutif se joignent à l'ensemble de la communauté clinique pour réitérer leur engagement et leur implication dans la poursuite de la qualité des services et de la réponse aux besoins des jeunes et de leur famille. Les objectifs du plan d'action 2007-2009 du conseil multidisciplinaire, qui vient d'être adopté, s'inscrivent dans cet engagement et cette implication.

Au cœur des décisions touchant la vie clinique

Le conseil multidisciplinaire a réalisé un ensemble d'activités qui lui ont permis de donner des avis et des conseils au directeur général et au conseil d'administration

» Le comité exécutif a contribué au virage vert.

sur la distribution et la qualité des services ainsi que sur la compétence de ses membres. Un avis sur la révision du modèle organisationnel des services scolaires et un autre sur la politique sur la tenue vestimentaire ont été déposés.

Les membres du comité exécutif ont participé aux deux tournées du directeur général. Au terme de la première tournée portant sur la démarche de la planification stratégique, un rapport identifiant les préoccupations des membres de la communauté clinique a été rédigé. La deuxième tournée a permis d'entendre les membres de la communauté clinique sur les orientations retenues par la direction pour les prochaines années.

De plus, les membres du comité exécutif ont participé à différents groupes de travail qui œuvrent dans le cadre du développement clinique, des pratiques professionnelles, du développement des ressources humaines, de la gestion des risques et de la qualité et de la charge de travail. Ils ont collaboré avec l'équipe ministérielle d'appréciation lors de leur visite en février 2008.

Au niveau provincial, la vice-présidente du comité exécutif a assuré une représentation auprès du Regroupement des présidents et présidentes des conseils multidisciplinaires des centres jeunesse du Québec. Notons que notre conseil multi-

disciplinaire est membre de l'Association des conseils multidisciplinaires du Québec (ACMQ).

En relation étroite avec ses membres

Les journées professionnelles 2007 sous le thème « Viens jouer dans mon monde » ont permis d'aborder la santé mentale et la résilience. L'événement a été clôturé par la remise des prix de la reconnaissance de l'excellence. Dans un but de collaboration et d'innovation, le séminaire « Gangs et délinquance » se déroulait parallèlement aux ateliers.

Le conseil multidisciplinaire a publié trois numéros de la revue Défi jeunesse qui comprend des textes rédigés par les membres de la communauté clinique afin de valoriser et de partager le savoir du terrain. Le réseau des agents de liaison et des répondants prend une place importante comme moyen de communication continue avec les membres.

L'assemblée générale 2007 avait comme thème « La table est mise ». Il évoque le travail accompli à ce jour en termes d'implication du personnel clinique auprès des enfants, des jeunes et de leurs parents. Il traite aussi de la qualification de l'intervention, de la consolidation des activités, de l'implantation de programmes-clientèle, du développement des pratiques de pointe, de la création de centres d'expertise et autres. Lors de cette assemblée, le comité exécutif a annoncé son engagement à contribuer au virage vert par la réduction de l'utilisation du papier. La votation électronique a été mise en place et la transmission des messages destinés aux membres s'effectue maintenant par l'intranet.

Comme nous avons connu plusieurs départs au sein du comité exécutif, de nouvelles personnes se sont engagées pour prendre la relève. Je profite de l'occasion pour remercier Nathalie Turgeon qui a agi pendant cinq ans en tant que présidente. Merci également à Jean-Pierre Duplantie qui, depuis 2001, siégeait au comité exécutif du conseil multidisciplinaire.

Isa Iasenza, présidente, Conseil multidisciplinaire

Le comité exécutif du conseil multidisciplinaire.



» Les lauréats des Prix de reconnaissance de l'excellence 2007 du conseil multidisciplinaire



Prix Relève – Mariève Bernier de la DSRA du site Mont Saint-Antoine



Prix Intervention – Lorraine Morin de la DSRA du site Mont St-Antoine



Prix André-Sauvé-Constance et engagement – Serge Joncas du BDG au siège social



Prix Innovation – Daniel Gélinas et Gisèle Rochon de la DPJ au Bureau Sud



Prix Enseignement – Chantal Fredette de la DSP-AU au Bureau Sud



Prix Recherche – Geneviève Turcotte de la DSP-AU au Bureau Sud



Prix de la communauté clinique – Manon Alarie de la DSREA au site DSM



Mention d'honneur – Louise Blouin de la DSP-AU au Bureau Sud



Coup de cœur – Nathalie Turgeon
Membre honoraire – Jean-Pierre Duplantie



Prix Projet équipe – Comité de suivi de l'offre de service Gangs et délinquance et les représentants Gangs de la DSREA

VIENS JOUER

DANS MON

MONDE

Santé mentale et résilience



Le Comité des usagers : L'animation des comités des résidents



Certains thèmes ont été abordés par tous les comités de résidents dont la question des menus d'hiver offerts à la cafétéria. À la suite d'une évaluation de leur satisfaction à l'égard des repas, des alternatives ont été proposées et un échange a été réalisé avec la responsable de ce secteur. D'autres sujets ont été abordés portant sur la participation des jeunes à des activités artistiques et sur le processus démocratique des comités de résidents à la suite de la demande d'un groupe de jeunes voulant destituer leur représentant.

Le comité le plus actif est celui du site du Mont Saint-Antoine avec quinze réunions. Les représentants des jeunes ont discuté avec les personnes responsables des divers secteurs des pré-occupations suivantes : le projet scolaire, les programmations

■ Avec la mise sur pied des six comités de résidents, la demande de service a fait un bond de 20% comparativement à l'an dernier avec 3 050 interventions. Cela confronte le Comité des usagers à des limites car le personnel actuel ne peut répondre à tous les besoins y compris celui de l'accompagnement des jeunes et des parents. Après une première année d'organisation, tous les comités de résidents sont actifs dans les différents lieux d'hébergement. Le personnel du Comité des usagers a animé 54 réunions de comités de résidents impliquant 434 jeunes hébergés.

» Tous les comités de résidents sont actifs.

du milieu, Noël et les rénovations en cours sur le site. La présence d'un adjoint de la direction et d'un chef de service en alternance a aussi permis aux jeunes de les sensibiliser aux questions reliées à la confidentialité lors des appels téléphoniques et à l'importance d'être consultés lors de l'élaboration de la programmation dans les unités.

Un autre comité, regroupant les sites Dominique-Savio-Mainbourg et Rose-Virginie Pelletier, a su s'implanter rapidement. Il a tenu onze réunions. Une rencontre entre les jeunes et les chefs de service a été réalisée, ce qui a permis aux adolescentes de traduire certaines insatisfactions sur les services reçus. Ce processus qui se poursuit toujours vise à mettre en place un lieu leur permettant d'avoir un impact positif sur l'amélioration de leurs conditions de vie.

Le comité des résidents pour les jeunes contrevenants du site Cité des Prairies a tenu neuf réunions en présence de la directrice de ce secteur. Plusieurs rencontres ont porté sur le sens de certaines pratiques éducatives ou encore sur les écarts entre les unités dans l'application de certaines règles. Par exemple, les jeunes questionnent l'obligation de participer aux ateliers de travail rémunérés et souhaitent le retour de l'activité de musculation.

Le comité des résidents pour les jeunes en besoin de protection au site Cité des Prairies s'est réuni huit fois. Les modifications à la *Loi sur la protection de la jeunesse* portant sur l'encadrement intensif ont fait l'objet de discussions autour des impacts sur l'organisation des services et sur l'inquiétude des jeunes au plan de leur sécurité.

Même si le comité des résidents des foyers de groupe s'est réuni à huit reprises, il a pris plus de temps à prendre sa vitesse de croisière. Les jeunes ont été plus difficiles à convaincre de la pertinence de leur implication. Seul comité mixte, les sujets abordés ont touché la comparaison des règles de vie entre les foyers pour filles et ceux des garçons, les écarts d'âge entre les jeunes et les règles d'entretien assumées par les services techniques en regard des responsabilités des éducateurs et des jeunes.

Le comité des résidents à l'enfance s'est réuni trois fois. Comme les enfants ont de 6 à 12 ans, ils sont représentés par leurs parents ou leurs tuteurs. Il est souhaité que les enfants, accompagnés par des personnes significatives, puissent faire partie de ce comité et se faire entendre notamment sur l'application des mesures disciplinaires.



Prestation sécuritaire des services



Ainsi, pour cette troisième année d'implantation du règlement touchant la prestation sécuritaire des soins et des services, 1 320 événements ont été déclarés par les employés de notre établissement. De ce nombre, 583 sont des accidents et 737 sont des incidents. Les accidents rapportés sont liés, en majorité, à des événements où les jeunes pratiquent des loisirs ou des sports, ou encore, posent des gestes d'automutilation. Pour les incidents, ce sont les omissions de prendre des médicaments qui se démarquent encore cette année.

Le Comité de gestion des risques a tenu quatre rencontres. Ce comité a accueilli des nouveaux membres et plusieurs en sont à leur première année au sein de ce comité. Malgré tout, les réflexions de fond se poursuivent quant à la qualité et au sens à donner à cette démarche ainsi qu'aux mesures à prendre afin d'éviter la récurrence de certains événements touchant les jeunes.

La prochaine année permettra de consolider le nouveau système récemment implanté, de se pencher plus finement sur le nombre important d'omissions de prendre des médicaments et sur les accidents liés aux activités sportives.

■ Cette année, le système informatique supportant la saisie des formulaires d'accidents et d'incidents a connu de nombreux changements afin de s'adapter aux nouvelles exigences du ministère. Une tournée des équipes fut organisée afin de bien sensibiliser les différents acteurs à ces changements. En 2007-2008, le nombre de déclarations d'accidents et d'incidents a augmenté.

» Éviter la récurrence de certains événements.

Plaintes et qualité des services

Le Bureau du commissaire local aux plaintes et à la qualité des services est en place sous sa forme actuelle depuis un an. Cette dernière année fut sous le signe de l'appropriation et du développement. En effet, compte tenu des modifications apportées au règlement portant sur le traitement des plaintes, nous avons procédé à une tournée des différentes directions qui interviennent auprès des enfants, des jeunes et des familles ainsi que des comités de résidents. L'objectif était de mieux faire connaître les aspects nouveaux de la procédure d'examen des plaintes et de s'assurer de la bonne compréhension du mandat du Bureau du commissaire local aux plaintes et à la qualité des services. D'ailleurs, un nouveau dépliant a été distribué aux jeunes et aux parents dans l'ensemble des bureaux et des sites d'hébergement.

L'ensemble des outils et certaines dimensions de notre processus ont été révisés afin que le fonctionnement du bureau soit bien adapté à notre nouvelle réalité. Des mesures ont été prises pour garantir une réponse rapide et systématique aux appels des jeunes et des parents et permettre aux commissaires de se concentrer encore davantage à l'examen des dossiers et à la promotion du régime des plaintes.

Globalement, 389 personnes ont contacté le bureau du commissaire afin de lui faire part de leurs insatisfactions. De ce nombre, il y a eu 227 plaintes de jeunes et de parents, 88 demandes d'assistance, 54 demandes d'intervention par un tiers ou à l'initiative du bureau et 28 demandes de consultation. Dans 30% des dossiers de plainte, nous avons recommandé des mesures correctives et ce, dans le but d'améliorer la qualité des services. Un rapport complet des activités est disponible sur demande. Le contenu, appuyé d'exemples concrets, vise à rendre compte du travail du bureau auprès de la clientèle. Cette année, les recommandations émises à l'établissement concernent principalement trois secteurs : l'aspect financier, la mixité dans les ressources intermédiaires et le travail de collaboration entre les centres jeunesse.



Un code d'éthique et de déontologie rigoureux



Devoirs et obligations de l'administrateur

Dans l'exercice de ses fonctions, l'administrateur agit dans l'intérêt de l'établissement et de la population et veille :

- à ce que l'intérêt de l'enfant ou de l'adolescent et, lorsqu'il y a lieu, celui de la société, constitue la valeur centrale autour de laquelle les services doivent être organisés;
- à ce que les parents soient considérés comme les premiers responsables de leur enfant ou de leur adolescent et à ce que la famille immédiate ou élargie soit généralement considérée comme le premier lieu privilégié d'apprentissage et de socialisation;
- au respect et à la reconnaissance des droits et libertés des usagers;
- à ce que la philosophie de gestion de l'établissement soit toujours axée sur le respect de sa mission et sur la recherche continue d'une plus grande qualité des services offerts aux usagers;

■ Le code d'éthique et de déontologie des administrateurs de l'établissement a pour objectif de garantir une gestion intègre, saine et prudente des fonds publics. Énumérant les obligations et les devoirs des administrateurs, il a été adopté le 14 décembre 1999 et amendé le 5 mai 2003. En voici les grandes lignes.

>> Pour garantir une gestion intègre.

- à ce que l'établissement ait une visibilité au sein de la communauté et que celui-ci joue un rôle important d'agent de changement.

L'administrateur agit avec réserve, prudence, diligence et compétence et :

- se rend disponible pour remplir ses fonctions et prend une part active aux décisions du conseil d'administration;
- se prononce sur les propositions en exerçant son droit de vote de la manière la plus objective possible et ne peut prendre d'engagement à l'égard de tiers ni leur accorder aucune garantie relativement au vote ou à quelque décision que ce soit;
- fait preuve de discrétion sur ce dont il a connaissance dans l'exercice de ses fonctions;
- fait preuve de prudence et de retenue à l'égard des informations confidentielles dont la communication ou l'utilisation pourrait nuire aux intérêts de l'établissement, constituer une atteinte à la vie privée des gens ou conférer, à une personne physique ou morale, un avantage indu;
- garde confidentiels les faits ou renseignements dont il prend connaissance et qui exigent, suivant la loi ou la décision du conseil d'administration, le respect de la confidentialité;
- respecte les règles de politesse et de courtoisie dans ses relations avec les membres du conseil d'administration, avec le public et évite toute forme de discrimination ou de harcèlement prohibés par la loi;
- adopte une conduite ou une attitude empreinte à la fois de réserve, de prudence et de retenue dans la manifestation publique de ses opinions.

L'administrateur agit avec honnêteté et loyauté et :

- agit de bonne foi au mieux des intérêts de l'établissement et de la population desservie sans tenir compte des intérêts d'aucune autre personne, groupe ou entité;
- lutte contre toute forme d'abus de pouvoir tels les conflits d'intérêts, la violation des règles, l'inefficacité de la gestion, le gaspillage, la divulgation de renseignements confidentiels, la distribution de faveurs, le camouflage de ses erreurs ou la tromperie de la population;
- évite les conflits de devoirs ou d'intérêts;
- utilise les biens, les ressources ou les services de l'établissement selon les modalités d'utilisation reconnues et applicables à tous et ne peut confondre les biens de l'établissement avec les siens;
- se comporte de façon à ne pas tirer d'avantages indus, en son nom personnel ou pour le compte d'autrui, de ses fonctions d'administrateur;



- ne peut accepter ni solliciter aucun avantage ou bénéfice, directement ou indirectement, d'une personne ou entreprise faisant affaire avec l'établissement, ou agissant au nom ou pour le bénéfice d'une telle personne ou entreprise, si cet avantage ou bénéfice est destiné ou susceptible de l'influencer dans l'exercice de ses fonctions ou de générer des attentes en ce sens;
- ne reçoit de l'établissement aucun traitement ou autres avantages pécuniaires à l'exception du remboursement de ses dépenses faites dans l'exercice de ses fonctions aux conditions et dans la mesure déterminée par le gouvernement;
- révèle tout renseignement ou fait aux autres membres du conseil d'administration lorsqu'il sait que la communication de ce renseignement ou de ce fait pourrait avoir un impact significatif sur la décision à prendre;
- est loyal et intègre envers les autres administrateurs et en aucun temps ne surprend la bonne foi ou se rend coupable envers eux d'un abus de confiance et de procédés déloyaux;
- s'abstient de manœuvrer pour favoriser des amis ou des proches notamment dans le processus d'embauche du personnel ou d'agir comme intermédiaire, même à titre gratuit, entre un organisme à but lucratif et l'établissement.

Déclaration de conflit d'intérêts

Sous peine de déchéance de sa charge, l'administrateur autre que le directeur général :

- dénonce par écrit son intérêt au conseil d'administration lorsqu'il a un intérêt direct ou indirect dans une entreprise qui met en conflit son intérêt personnel ou celui d'un de ses proches et celui du conseil d'administration ou de l'un des établissements qu'il administre;
- s'abstient de siéger et de participer à toute délibération ou décision lorsqu'une question portant sur l'entreprise dans laquelle il ou un de ses proches a cet intérêt est débattue.

Après la fin de son mandat

L'administrateur doit agir avec prudence, discrétion, honnêteté et loyauté et doit :

- se comporter de façon à ne pas tirer d'avantages indus, en son nom personnel ou pour le compte d'autrui, de ses fonctions antérieures d'administrateur;
- éviter, dans l'année suivant la fin de son mandat, d'agir en son nom personnel ou pour le compte d'autrui, relativement à une procédure, à une négociation, à l'octroi d'un contrat ou à une autre opération à laquelle l'établissement, pour lequel il a agi, est une partie;
- s'abstenir, dans l'année suivant la fin de son mandat, de solliciter un emploi auprès de l'établissement, sauf s'il est déjà à l'emploi de l'établissement ou sur autorisation expresse du conseil d'administration pour des motifs sérieux;
- ne faire usage, en aucun temps, de l'information à caractère confidentiel qu'il a obtenue dans l'exécution ou à l'occasion de ses fonctions d'administrateur;
- éviter de ternir, par des propos immodérés, la réputation de l'établissement et de toutes les personnes qui y œuvrent.

Mécanismes d'application du code

Introduction d'une demande d'examen : Toute allégation d'inconduite ou de manquement à la loi ou au présent code visant un administrateur doit être transmise au président du Comité d'éthique et de déontologie ou, s'il s'agit de ce dernier, à tout autre membre du comité. La personne à qui cette allégation est transmise en saisit le comité qui doit alors se réunir, au plus tard, dans les 30 jours suivants. Le comité peut également examiner, à sa propre initiative, toute situation de comportement irrégulier d'un administrateur.

Examen sommaire : Lorsqu'une allégation lui est transmise en vertu de l'article qui précède, le président du comité peut rejeter, sur examen sommaire, toute allégation qu'il juge frivole, vexatoire ou faite de mauvaise foi. Il informe alors le plaignant de sa décision.

Information de l'administrateur concerné : Le comité doit informer diligemment l'administrateur visé des faits et des éléments de preuve reliés au(x) manquement(s) reproché(s) en lui indiquant la(les) disposition(s) concernée(s) de la loi ou du code. À sa demande et à l'intérieur d'un délai raisonnable, l'administrateur a le droit d'être entendu, de faire témoigner toute personne de son choix et de déposer tout document qu'il juge pertinent.

Tenue de l'enquête : Le comité décide des moyens nécessaires pour mener toute enquête relevant de sa compétence. L'enquête doit, en plus de garantir un traitement juste et équitable, être conduite de manière confidentielle et protéger, dans la mesure du possible, l'anonymat de la personne à l'origine de l'allégation. Le président du comité dispose, en cas d'égalité des voix lors de la prise de la décision relative à l'allégation, d'une voix prépondérante.

Transmission du rapport au conseil d'administration : Lorsque le comité en vient à la conclusion que l'administrateur a enfreint la loi ou le présent code ou qu'il a fait preuve d'une inconduite de nature similaire, il transmet au conseil d'administration un rapport contenant un sommaire de l'enquête et une recommandation de sanction. Ce rapport est confidentiel et est transmis sur demande à la personne visée par ce document.

Décision : Le conseil d'administration se réunit à huis clos pour décider de la sanction à imposer à l'administrateur visé. Ce dernier ne peut participer aux délibérations ou à la décision mais il peut, à sa demande, se faire entendre avant que la décision ne soit prise.

Sanctions : Selon la nature et la gravité du manquement ou de l'inconduite, les sanctions qui peuvent être prises sont le rappel à l'ordre, la réprimande, la suspension, la destitution d'un officier ou le recours en déchéance de charge d'un administrateur. L'administrateur visé est informé, par écrit, de la sanction qui lui est imposée.

Situation litigieuse

Au cours de l'année 2007-2008, aucune demande d'enquête n'a été portée à l'attention du comité d'éthique du conseil d'administration.

Les données statistiques annuelles

1. Les données globales

Tableau 1 : Enfants et jeunes ayant reçu des services selon le LPJ et la LSJPA

| | 2005-2006 | 2006-2007 | 2007-2008 | Écart 2007-2008 et 2005-2006 | |
|---|-----------|-----------|-----------|------------------------------|-------|
| Loi sur la protection de la jeunesse (LPJ) | 12 406 | 11 899 | 11 412 | - 994 | -8 % |
| Loi sur le système de justice pénale pour les adolescents (LSJPA) | 2 451 | 2 100 | 2 160 | - 291 | -12 % |

Année après année, nous estimons à 13 000 le nombre d'enfants et de jeunes différents ayant reçu des services. Cependant, les jeunes qui ont reçu des services en vertu de plusieurs lois dans une même année sont comptabilisés plusieurs fois. Par exemple, un jeune peut d'abord avoir été suivi en vertu de la *Loi sur la protection de la jeunesse* (LPJ). Comme il a par la suite commis un délit, il sera suivi en vertu de la *Loi sur le système de justice pénale pour les adolescents* (LSJPA).

Selon le Tableau 1, en 2007-2008, 11 412 enfants et jeunes ont reçu des services en vertu de la LPJ; ce qui représente une baisse de 8% comparativement à 2005-2006. Le nombre

de jeunes suivis en vertu de la LSJPA a diminué de 12% depuis 2005-2006 mais a connu une légère augmentation depuis la dernière année.

D'autres données montrent qu'en vertu de la *Loi sur les services de santé et de services sociaux* (LSSSS), 3 376 jeunes ont reçu des services spécifiques : réinsertion sociale, intervention rapide et intensive, réadaptation en milieu de vie. Dans plus de 90% des cas, ces jeunes étaient suivis en même temps en vertu de la LPJ. Outre ces jeunes, 611 adultes ont fait l'objet d'un service rendu en vertu de la LSSSS pour un total de 3 987 usagers.

2. La protection de la jeunesse

Tableau 2 : Évolution du nombre de signalements reçus et retenus

| | 2005-2006 | 2006-2007 | 2007-2008 | Écart 2007-2008 et 2005-2006 | |
|---|-----------|-----------|-----------|------------------------------|-------|
| Signalements reçus | 8 840 | 8 636 | 8 143 | -697 | -8 % |
| Signalements retenus | 4 334 | 4 408 | 3 832 | -502 | -12 % |
| Taux de rétention | 49 % | 51 % | 47 % | | -2 % |
| Taux de « judiciarisation » à l'orientation | 50 % | 50 % | 51 % | | 1 % |
| Prises en charge débutées en cours d'année | 1 367 | 1 392 | 1 111 | -256 | -19 % |

En 2007-2008, nous observons une diminution de 8% du nombre de signalements reçus (-697) comparativement à 2005-2006, année où nous avons d'ailleurs connu une forte augmentation de signalements. Nous observons également une diminution de 12% des signalements retenus pour évaluation, passant de 4 334 en 2005-2006 à 3 832 en 2007-2008. Le taux de rétention a baissé de 2% depuis 2005-2006. Cet écart est de 4% comparativement à l'an dernier. L'entrée

en vigueur des modifications à la LPJ a pu avoir un effet sur la précision des situations nécessitant la rétention d'un signalement; ce qui peut expliquer cette baisse au plan de la rétention. Même si le taux de « judiciarisation » a connu une légère hausse de 1%, nous poursuivons nos efforts pour trouver des consensus avec les familles, tout en respectant leurs droits à l'intervention au tribunal pour trancher tout litige.



Tableau 3 : Signalements retenus selon les problématiques

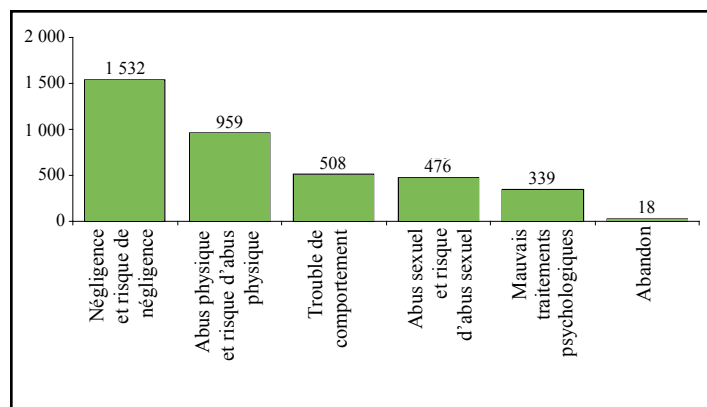
| | 2005-2006 | | 2006-2007 | | 2007-2008 | | | |
|---------------------------------------|--------------|--------------|--------------|--------------|---------------|----------------|--------------|--------------|
| | | | | | Motif présumé | Risque sérieux | Total | |
| Négligence | 2 440 | 56 % | 2 502 | 57 % | 1 077 | 455 | 1 532 | 40 % |
| Abus physique | 773 | 18 % | 843 | 19 % | 803 | 156 | 959 | 25 % |
| Troubles de comportement | 715 | 17 % | 645 | 15 % | 508 | | 508 | 13 % |
| Abus sexuel | 323 | 7 % | 337 | 8 % | 323 | 153 | 476 | 12 % |
| Mauvais traitements psychologiques | | | | | 339 | | 339 | 9 % |
| Abandon | 83 | 2 % | 81 | 1 % | 18 | | 18 | 1 % |
| Total des signalements retenus | 4 334 | 100 % | 4 408 | 100 % | 3 068 | 764 | 3 832 | 100 % |

Avec les modifications à la *Loi sur la protection de la jeunesse*, le motif de mauvais traitements psychologiques et les risques de négligence, d'abus physique et d'abus sexuel ont été introduits. Ces nouveaux éléments se retrouvaient auparavant sous le motif de négligence. Le Tableau 3 tient compte de ces modifications pour l'année 2007-2008. Les données ont été compilées sur toute l'année et tiennent compte des modifications à partir du 9 juillet 2007, date de l'entrée en vigueur des amendements. Les données départagent les notions de « motif présumé » et de « risque sérieux ». Comme les motifs ont été modifiés, nous ne pouvons pas comparer les problématiques retenues avec celles des années antérieures. Les données de 2007-2008 serviront de base de comparaison pour les années futures.

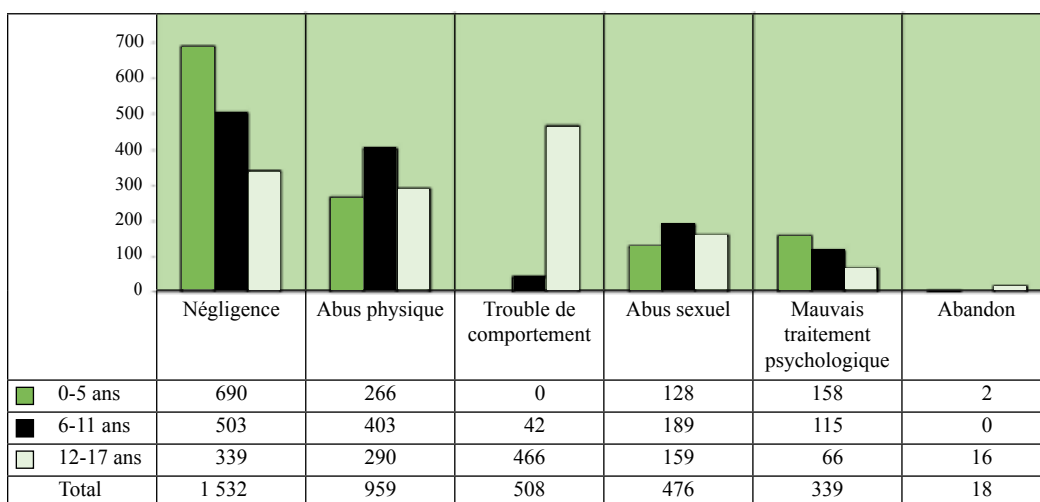
Dans cette nouvelle configuration des motifs de compromission, la négligence et le risque de négligence demeurent la principale cause des signalements retenus présentant 40% de l'ensemble des signalements. L'abus physique et les risques d'abus physique viennent en deuxième place avec 25%. Les mauvais traitements psychologiques représentent 9% des

signalements. La diminution du nombre de signalements retenus pour les troubles de comportements, observée depuis 2005-2006, se poursuit. Le Tableau 3 montre que le nombre de signalements retenus pour abandon est passé de 81 à 18. Dans les faits, la situation n'a pas changé. À la suite des modifications à la LPJ, le traitement des cas d'abandon est à revoir au plan de l'enregistrement des données informatiques. Cette donnée demeure donc à être validée.

Signalements retenus selon les problématiques



Signalements retenus selon l'âge et les problématiques en 2007-2008



Les enfants de 0 à 5 ans sont les plus touchés en regard de la négligence et des mauvais traitements psychologiques. Le nombre de situations décroît avec l'âge. Inversement, la problématique des troubles de comportement se retrouve presque exclusivement chez les jeunes de 12 à 17 ans. Les abus physiques et sexuels touchent particulièrement le groupe des 6 à 11 ans.

Les données statistiques annuelles

3. L'adoption

Nous avons enregistré cette année une baisse du nombre d'adoptions québécoises. Cette diminution est attribuable au fait que nous connaissons, depuis deux ans, une augmentation des délais dans la réalisation des processus judiciaires. En réalité, le nombre d'enfants québécois orientés vers le service adoption demeure stable. Les adoptions internationales dans lesquelles le DPJ est impliqué sont en hausse comparativement à l'an dernier.

Tableau 4 : Les adoptions

| | 2006-2007 | | 2007-2008 | | Écart 2007-2008 et 2005-2006 | |
|---------------------------|------------|--------------|------------|--------------|------------------------------|--------------|
| | Nombre | Pourcentage | Nombre | Pourcentage | Différence | Pourcentage |
| Adoptions québécoises | 79 | 68 % | 57 | 50 % | - 22 | - 28 % |
| Adoptions internationales | 38 | 32 % | 56 | 50 % | 18 | 47 % |
| Total | 117 | 100 % | 113 | 100 % | - 4 | - 3 % |

4. Les jeunes contrevenants

Tableau 5 : Les jeunes contrevenants

| | 2005 - 2006 | 2006 - 2007 | 2007 - 2008 | Écart 2007-2008 et 2005-2006 | |
|---|--------------|--------------|--------------|------------------------------|---------------|
| | Nombre | Nombre | Nombre | Différence | Pourcentage |
| Jeunes ayant reçu des services | 2 451 | 2 100 | 2 160 | - 291 | - 12 % |
| Nombre d'évaluations-orientations | 848 | 895 | 790 | - 58 | - 7 % |
| Nombre de jeunes | 779 | 827 | 718 | - 61 | - 8 % |
| Sanctions extrajudiciaires | 820 | 892 | 822 | 2 | 0 % |
| Nombre de jeunes | 735 | 726 | 694 | - 41 | - 6 % |
| Rapports pré-décisionnels complétés | 289 | 256 | 234 | - 55 | - 19 % |
| Peines de probation avec suivi | 717 | 853 | 904 | 187 | 26 % |
| Placements et surveillances en milieu ouvert | 121 | 180 | 197 | 76 | 63 % |
| Placements et surveillances en milieu fermé | 100 | 166 | 166 | 66 | 66 % |
| Autres peines ordonnées | 938 | 1 007 | 1 077 | 139 | 15 % |
| Nombre de décisions du Tribunal (excluant les probations sans suivi) | 1 876 | 2 256 | 2 326 | 450 | 24 % |
| Nombre de jeunes ayant fait l'objet d'une décision ou d'une demande du Tribunal | 1 111 | 990 | 1 033 | - 78 | - 7 % |

Nous avons connu dans les dernières années une diminution graduelle du nombre de jeunes qui recevaient des services en vertu de la LSJPA. Comparativement à 2006-2007, nous observons cette année, pour une première fois, une légère augmentation (+60).

L'analyse clinique du profil délictuel des jeunes nous amène à croire que leurs besoins demandent une plus grande intensité et proximité de l'intervention. Le type de décisions rendues par le tribunal confirme cette observation clinique.

Effectivement, le nombre de sanctions extrajudiciaires rendu par le tribunal est stable depuis 2005-2006 mais les probations avec suivi et les ordonnances de placement et de surveillance en milieu ouvert et fermé connaissent une augmentation significative. Globalement, il y a moins de jeunes contrevenants qui reçoivent des services, mais ceux qui en reçoivent ont une problématique plus lourde. Cela implique une plus grande utilisation de programmes intensifs et un encadrement plus serré. Enfin, nous constatons une diminution des demandes de rapport pré-décisionnel par les juges et une augmentation des ordonnances. Un nombre croissant de recommandations verbales sont présentées aux juges. Elles sont supportées par des évaluations différentielles sommaires.

5. Les autres services

Tableau 6 : Les autres services

| | 2005-2006 | 2006-2007 | 2007-2008 | Écart 2007-2008 et 2005-2006 | |
|--|-----------|-----------|-----------|---------------------------------|--------|
| Nombre de personnes ayant fait l'objet de recherches d'antécédents et de retrouvailles | 643 | 516 | 617 | - 26 | - 4 % |
| Nombre de familles ayant reçu des services d'expertise psychosociale | 227 | 181 | 170 | - 57 | -25 % |
| Nombre d'adultes ayant reçu des services de médiation | 643 | 678 | 491 | - 152 | - 24 % |

Dans les dernières années, nous avons connu une diminution graduelle du nombre de personnes ayant fait l'objet de recherches d'antécédents et de retrouvailles. Comparativement à l'an dernier, nous avons connu une hausse. Celle-ci est probablement liée à l'abolition de la contribution financière qui était exigée aux personnes demandant ces services.

La diminution de l'achalandage aux services d'expertise psychosociale et de médiation est liée à des contingences d'ordre administratif qui ont limité temporairement la capacité du service de répondre aux demandes. Il n'y a pas eu de réduction d'effectifs ni de mesures prises visant à restreindre l'accès à ces services.



Le portrait au 31 mars

6. Portrait au 31 mars 2006, 2007, et 2008

Tableau 7 : Portrait des jeunes recevant des services au 31 mars

| | | Au 31 mars 2006 | | Au 31 mars 2007 | | Au 31 mars 2008 | | Écart 2007-2008 et 2005-2006 | |
|---|---|-----------------|------|-----------------|------|-----------------|------|------------------------------|-------------|
| Nombre de jeunes recevant des services | | 7 133 | | 6 770 | | 6 532 | | - 235 | - 4% |
| Selon le cadre légal | Loi sur la protection de la jeunesse | 5 566 | 78 % | 5 510 | 81 % | 5 331 | 82 % | - 235 | - 4 % |
| | Loi sur le système de justice pénale pour les adolescents | 1 101 | 15 % | 979 | 15 % | 962 | 15 % | - 139 | - 13 % |
| | Loi sur les services de santé et les services sociaux | 466 | 7 % | 281 | 4 % | 239 | 3 % | - 227 | - 49 % |
| Selon le milieu de vie | Jeunes vivant dans leur famille | 4 467 | 63 % | 4 285 | 63 % | 4 129 | 63 % | - 338 | - 8 % |
| | Jeunes hébergés (voir détails) | 2 666 | 37 % | 2 485 | 37 % | 2 403 | 37 % | - 263 | - 10 % |
| Selon le type de ressource | Famille d'accueil | 1 612 | 23 % | 1 485 | 22 % | 1 472 | 23 % | - 140 | - 9 % |
| | Unité de réadaptation | 560 | 8 % | 551 | 8 % | 478 | 7 % | -82 | - 15 % |
| | Ressource intermédiaire | 181 | 3 % | 164 | 2 % | 190 | 3 % | 9 | 5 % |
| | Foyer de groupe | 176 | 2 % | 166 | 2 % | 151 | 2 % | -25 | -14 % |
| | Ressource hors de Montréal | 106 | 1 % | 92 | 1 % | 78 | 1 % | - 28 | - 26 % |
| | Ressources spécialisées | 31 | 0 % | 27 | 0 % | 34 | 1 % | 3 | 10 % |

Au 31 mars 2008, 5 331 jeunes recevaient des services en vertu de la *Loi sur la protection de la jeunesse*. Cela représente une baisse de 4% comparativement au 31 mars 2006. Le nombre de jeunes suivis en fonction de la *Loi sur le système de justice pénale pour les adolescents* et de la *Loi sur les services de santé et les services sociaux* a également connu une baisse.

Pour les trois années, nous avons la même répartition du nombre de jeunes selon le milieu de vie. Ainsi, 63 % des jeunes qui reçoivent nos services vivent dans leur famille et 37 % résident dans nos ressources. Les familles d'accueil constituent toujours la première ressource d'hébergement avec 1 472 jeunes suivis par les unités de réadaptation qui hébergent 478 jeunes. Si on compare avec les données au 31 mars 2006, le nombre de jeunes hébergés a diminué dans tous les types de ressources à l'exception des ressources intermédiaires et des ressources spécialisées.



Tableau 8 : Les ressources : nombre de places au 31 mars

| | | Au 31 mars 2006 | Au 31 mars 2007 | Au 31 mars 2008 | Écart 2007-2008 et 2005-2006 |
|----------------------------------|------------------------|--------------------|--------------------|--------------------|---------------------------------|
| Familles d'accueil | Nombre | 946 | 859 | 797 | - 149 |
| | Places offertes | 1 796 | 1 769 | 1 634 | - 162 |
| Unités de réadaptation | Nombre | 54 | 52 | 50 | - 4 |
| | Places offertes | 658 | 641 | 617 | - 41 |
| Ressources intermédiaires | Nombre | 23 | 20 | 25 | 2 |
| | Places offertes | 224 | 177 | 217 | - 7 |
| Foyers de groupe | Nombre | 23 | 24 | 24 | 1 |
| | Places offertes | 199 | 209 | 209 | 10 |
| Total | Nombre | 1 046 | 955 | 896 | - 150 |
| | Places offertes | 2 877 | 2 796 | 2 677 | - 200 |

Au 31 mars 2008, nous avons 149 familles d'accueil de moins qu'au 31 mars 2006. Depuis deux ans, quatre unités de réadaptation ont fermé leur porte et deux ressources intermédiaires se sont ajoutées. Au total, le nombre de places a

baissé pour atteindre 2 677, soit près de 200 places de moins depuis le 31 mars 2006 dont 162 places dans les familles d'accueil.

Tableau 9 : Attente en protection de la jeunesse

| | | Au 31 mars 2006 | | Au 31 mars 2007 | | Au 31 mars 2008 | | Écart 2007-2008 et 2005-2006 |
|---------------------------|--|--------------------|--------------|--------------------|--------------|--------------------|--------------|---------------------------------|
| Évaluations en attente... | | | | | | | | |
| Entre 0 et 29 jours | | 26 | 100 % | 78 | 92 % | 88 | 92 % | 62 |
| 30 jours et plus | | 0 | 0 % | 7 | 8 % | 8 | 8 % | 8 |
| Total | | 26 | 100 % | 85 | 100 % | 96 | 100 % | 70 |
| Application des mesures | | | | | | | | |
| Placés | | 2 | 14 % | 2 | 17 % | 1 | 33 % | - 1 |
| En milieu naturel | | 12 | 86 % | 10 | 83 % | 2 | 67 % | - 10 |
| Total | | 14 | 100 % | 12 | 100 % | 3 | 100 % | - 11 |

Au 31 mars 2008, 96 jeunes étaient en attente d'évaluation et trois jeunes en attente à l'application des mesures. Ce portrait de l'attente est pour une journée donnée. Chaque semaine, nous pouvons évaluer 75 situations et, règle générale, nous réussissons à bien répondre à la demande. Cependant, il y a des périodes où le recrutement et le remplacement du personnel aideraient à stabiliser la charge de travail des intervenants et des chefs de service et à assurer une meilleure accessibilité aux services d'évaluation des signalements. Nous avons pu répondre dans les délais attendus, notamment pour les situations requérant une intervention immédiate ou dans

les 24 heures. Ce résultat est possible par un suivi constant et partagé par les chefs de service de l'état de la liste d'attente et surtout par le travail de collaboration des intervenants des cinq équipes responsables de l'évaluation des signalements.

À l'application des mesures, l'accessibilité aux services est optimale, ce qui témoigne de l'application rigoureuse du protocole de concertation entre les équipes du DPJ et celles des directions clientèles.

Les données financières

| Fonds d'exploitation - Résultats - Sommaire | | | |
|---|-----------|-----------------------|-----------------------|
| | | 2007-2008 | 2006-2007 |
| ACTIVITÉS PRINCIPALES | | | |
| Les revenus | | | |
| Agence de la santé et des services sociaux de Montréal et MSSS | 01 | 194 455 003 \$ | 194 735 971 \$ |
| Usagers | 02 | 10 246 079 | 10 077 714 |
| Ventes de services | 03 | 2 911 286 | 3 018 086 |
| Recouvrements | 04 | 2 049 314 | 2 069 395 |
| Autres | 05 | 8 370 667 | 2 303 945 |
| Total (L01 à L05) | 06 | 218 032 349 \$ | 212 205 111 \$ |
| Les charges | | | |
| Salaires | 07 | 99 638 589 \$ | 93 204 248 \$ |
| Avantages sociaux | 08 | 30 314 329 | 27 394 199 |
| Charges sociales | 09 | 16 269 146 | 13 498 212 |
| Médicaments | 10 | 209 316 | 217 694 |
| Fournitures médicales et chirurgicales | 11 | 42 739 | 45 363 |
| Denrées alimentaires | 12 | 2 031 064 | 2 142 155 |
| Autres | 13 | 66 819 834 | 74 019 908 |
| Total (L07 à L13) | 14 | 215 325 017 \$ | 210 521 779 \$ |
| Excédent des revenus sur les charges (L06 - L14) | 15 | 2 707 332 \$ | 1 683 332 \$ |
| ACTIVITÉS ACCESSOIRES | | | |
| Les revenus | | | |
| Financement public et parapublic | 16 | 632 176 \$ | 622 215 \$ |
| Revenus commerciaux | 17 | 202 102 | 225 528 |
| Revenus d'autres sources | 18 | 112 766 | 23 676 |
| Total (L16 à L18) | 19 | 947 044 \$ | 871 419 \$ |
| Les charges | | | |
| Salaires | 20 | 144 603 \$ | 81 646 \$ |
| Avantages sociaux | 21 | 31 831 | 7 459 |
| Charges sociales | 22 | 19 456 | 9 189 |
| Autres | 23 | 751 154 | 773 125 |
| Total (L20 à L23) | 24 | 947 044 \$ | 871 419 \$ |
| Excédent des revenus sur les charges des activités accessoires (L19 - L24) | 25 | 0 \$ | 0 \$ |
| Excédent des revenus sur les charges du fonds d'exploitation (L15 + L25) | 26 | 2 707 332 | 1 683 332 |

| Fonds d'exploitation - Bilan | | | |
|---|-----------|----------------------|----------------------|
| | | 2007-2008 | 2006-2007 |
| ACTIF | | | |
| À court terme | | | |
| Encaisse | 01 | 12 952 801 \$ | 20 207 901 \$ |
| Débiteurs - Agence et MSSS | 02 | 2 539 841 | |
| Autres débiteurs | 03 | 4 146 052 | 4 037 164 |
| Charges payées d'avance | 04 | 507 346 | 354 699 |
| Stocks | 05 | 136 626 | 139 262 |
| Autres éléments | 06 | 31 961 | 24 076 |
| Total de l'actif à court terme (L01 à L06) | 07 | 20 314 628 \$ | 24 763 102 \$ |
| Autres éléments d'actif | 08 | 779 408 \$ | 660 056 \$ |
| Total de l'actif (L08 + L09) | 09 | 21 094 036 \$ | 25 423 158 \$ |
| PASSIF | | | |
| À court terme | | | |
| Créditeur - Agence et MSSS | 10 | | 665 926 \$ |
| Autres créditeurs | 11 | 20 415 034 \$ | 26 422 007 |
| Dettes interfonds | 12 | 779 738 | 1 061 218 |
| Revenus reportés - Agence | 13 | 190 054 | 182 790 |
| Revenus reportés - Activités accessoires | 14 | 125 961 | 152 988 |
| Autres éléments | 15 | | 520 |
| Total du passif à court terme (L11 à L15) | 16 | 21 510 787 \$ | 28 485 449 \$ |
| À long terme | 17 | | |
| Autres éléments du passif | 18 | 434 771 \$ | 496 563 \$ |
| Total du passif (L16 + L17 + L18) | 19 | 21 945 558 \$ | 28 982 012 \$ |
| SOLDE DE FONDS | | | |
| Solde de fonds | 20 | (851 522) \$ | (3 558 854) \$ |
| Total du passif et du solde de fonds (L19 + L20) | 21 | 21 094 036 \$ | 25 423 158 \$ |

Les données financières

| Autres fonds - Bilan | | | | | |
|---|-----------|------------------------------|-------------------|------------------------|---------------------|
| | | Fonds à destination spéciale | Fonds en fiducie | Fonds de stationnement | Total c. 1 à c.3 |
| ACTIF | | | | | |
| À court terme | | | | | |
| Encaisse | 01 | | 328 441 \$ | | 328 441 \$ |
| Autres débiteurs | 02 | 69 539 | 657 | | 70 196 |
| Créances interfonds | 03 | 598 009 | | 88 717 | 686 726 |
| Total de l'actif à court terme | 04 | 667 548 | 329 098 | 88 717 | 1 085 363 |
| Autres éléments d'actif | 05 | 471 004 | | | 471 004 |
| Total de l'actif (L04 + L05) | 06 | 1 138 552 \$ | 329 098 \$ | 88 717 \$ | 1 556 367 \$ |
| PASSIF | | | | | |
| À court terme | | | | | |
| Sommes confiées en fiducie à l'établissement | 07 | | 329 098 | | 329 098 |
| Total du passif | 08 | | 329 098 \$ | | 329 098 \$ |
| Solde du fonds | 09 | 1 138 552 \$ | | 88 717 \$ | 1 227 269 \$ |
| Total du passif et du solde du fonds (L08 + L09) | 10 | 1 138 552 \$ | 329 098 \$ | 88 717 \$ | 1 556 367 \$ |



En guise de conclusion...

« On a tous besoin d'un Claude ! »

Voici une lettre ouverte rédigée par une adolescente qui a été suivie par monsieur Claude Jutras, éducateur au CJM-IU. Elle a été publiée dans La Presse le 25 novembre 2007.

« Je m'appelle Lucia et j'ai une belle vie tranquille et normale. Toute ma vie, je n'ai rêvé qu'à cela. Toute ma vie, je n'ai rien espéré d'autre et Dieu seul sait combien j'en ai voulu au monde entier.

Plus jeune, j'aurais vendu mon âme pour grandir dans un bungalow, dans une banlieue quelconque avec une famille aimante, des amis présents et un chien, quoi de plus normal. Mais il faut apprendre à accepter que la vie n'est pas toujours un conte de fées. Je me suis cherchée, j'ai peiné à me trouver, j'ai vécu des incertitudes face à ma vie, mon avenir, ma famille et moi-même. Je me suis forgé un caractère, je me suis bâti des valeurs et j'ai réalisé que se construire est un travail dur et pénible. J'ai été placée dans un centre jeunesse à partir de l'âge de 13 ans. J'ai eu peu d'expériences positives jusqu'à ce qu'un jour quelqu'un croie sincèrement en moi et depuis, mon ciel ne cesse de s'éclaircir. Cette personne était mon éducateur de réinsertion, monsieur Claude Jutras. Il a cru que je pouvais aspirer à mieux, viser toujours plus haut. Il m'a aidé à surmonter les obstacles.

Claude m'a accompagnée dans mes démarches personnelles afin de reprendre ma vie en main. Je n'étais plus seule. On a tous besoin d'un Claude un jour ou l'autre parce que la vie n'est pas facile, mais il ne faut jamais oublier une chose : il faut continuer d'espérer parce que la vie est belle finalement et qu'elle vaut la peine d'être vécue. Il ne faut jamais arrêter de croire en soi, c'est une force qu'on peut aller puiser au fond de soi-même, l'espoir.»

Lucia

Félicitations Claude Jutras pour votre excellent travail... et merci également à tous les autres « Claudette et Claude » qui, chaque jour, avec engagement et compétence, protègent et soutiennent les enfants, les jeunes et leur famille.

*Claude Jutras durant le tour cycliste
«Une route sans fin»*



Nos principales adresses

| | | |
|---|--|---|
| Le siège social 4675, rue Bélanger Montréal (Québec) H1T 1C2 Téléphone : 514 593-3979 | Le Contentieux 410, rue de Bellechasse Montréal (Québec) H2S 1X3 Téléphone : 514 948-6550 | Bureau « Le 5800 » 5800, rue Saint-Denis Montréal (Québec) H2S 3L5 Téléphone : 514 948-6690 |
| Les bureaux territoriaux Sud-Est | Les bureaux territoriaux Nord-Ouest | Les sites |
| Bureau Est 8135, rue Sherbrooke Est Montréal (Québec) H1L 1A7 Téléphone : 514 356-5300 | Bureau Nord 1161, boulevard Henri-Bourassa Est Montréal (Québec) H2C 3K2 Téléphone : 514 858-4800 | Beaurivage 1409, rue de Beaurivage Montréal (Québec) H1L 5V3 Téléphone : 514 356-4196 |
| Bureau Sud 1001, boulevard de Maisonneuve Est Montréal (Québec) H2L 4R5 Téléphone : 514 896-3200 | Bureau Ouest 471, rue de l'Église Montréal (Québec) H4G 2M6 Téléphone : 514 362-6400 | Cité des Prairies 12165, boulevard Saint-Jean Baptiste Montréal (Québec) H1C 1S4 Téléphone : 514 881-4700 |
| Bureau Lafontaine 4477, rue La Fontaine Montréal (Québec) H1V 1P4 Téléphone : 514 252-7420 | Bureau Décarie 4434, boulevard Décarie Montréal (Québec) H4A 3P2 Téléphone : 514 485-5800 | Dominique-Savio-Mainbourg 9335, rue Saint-Hubert Montréal (Québec) H2M 1Y7 Téléphone : 514 858-2400 |
| Bureau Pointe-aux-Trembles 13000, rue Sherbrooke Est Montréal (Québec) H1A 2W2 Téléphone : 514 498-0413 | Bureau Bordeaux-Cartierville Saint-Laurent 1055, boulevard Sainte-Croix, 3 ^e étage Montréal (Québec) H4L 3Z2 Téléphone : 514 855-5470 | Mont Saint-Antoine 8147, rue Sherbrooke Est Montréal (Québec) H1L 1A7 Téléphone : 514 356-4500 |
| Bureau Saint-Denis 8000, rue Saint-Denis Montréal (Québec) H2R 2G1 Téléphone : 514 850-2358 | | Rose-Virginie Pelletier 9469, boulevard Gouin Ouest Montréal (Québec) H8Y 1T2 Téléphone : 514 421-8200 |



2007

2008



Centre jeunesse
de Montréal
Institut universitaire